



Montigny-sur-Vesle
Plan Local d'Urbanisme
Diagnostic communal

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	5
Partie 1 : Objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.....	6
❖ Le contenu du Plan Local d'Urbanisme	6
❖ Les motivations communales	7
Partie 2 : Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement.....	8
1- La localisation géographique et la situation administrative.....	8
❖ La localisation géographique	8
❖ La situation administrative.....	9
❖ Le SCOT du Pays Rémois.....	10
2- Etat initial de l'environnement	12
❖ Le relief	12
❖ Le climat	13
❖ La géologie.....	14
❖ Le potentiel géothermique des aquifères	17
❖ Les zones naturelles	18
❖ La ressource en eau superficielle et souterraine.....	24
❖ Analyse des grands ensembles paysagers.....	27

Morphologie urbaine	35
❖ Morphologie urbaine des Venteaux	42
❖ Identité de Montigny-sur-Vesle	43
❖ Synthèse de l'état initial de l'environnement de Montigny-sur-Vesle.....	49
3- Les données démographiques.....	50
❖ L'évolution démographique	50
❖ Les variations de la population.....	50
❖ Les ménages.....	52
❖ La structure par âge.....	52
❖ Synthèse des données démographiques de Montigny-sur-Vesle	53
4- Données sur le logement	54
❖ Le parc de logement.....	54
❖ L'ancienneté du parc de logement.....	55
❖ Le type de logement.....	55
❖ Le marché immobilier et la construction.....	58
❖ Synthèse de l'évolution des logements à Montigny-sur-Vesle.....	59
5- L'analyse socio-économique	60
❖ La population active	60
❖ Les activités sur le territoire (en raison d'un non-retour des questionnaires agricoles, la partie traitant de l'agriculture est manquante).....	62

❖ Synthèse socio-économique à Montigny-sur-Vesle.....	63
6- Les équipements et les services publics.....	64
❖ Les équipements administratifs et de services publics	64
❖ Les équipements scolaires	65
❖ Les équipements de santé	65
❖ Les équipements pour personnes âgées	66
❖ Les commerces.....	66
❖ Equipement de gestion des déchets.....	66
❖ Synthèse des équipements et services à Montigny-sur-Vesle.....	67
7- Les infrastructures de transports	68
❖ L'accessibilité	68
❖ La trame viaire communale.....	68
❖ Sente, trottoir, chemin de randonnée.....	69
❖ Synthèse sur les infrastructures de transport	71
8- Contraintes et risques majeurs	72
❖ Risque argile (Source BRGM).....	72
Mouvement de terrain et cavité souterraine (source BRGM).....	73
Remontée de nappe d'eau.....	74

Préambule

Le présent rapport de présentation prévu par l'article R. 123-2 du Code de l'Urbanisme suit quatre objectifs principaux :

- Il présente un **diagnostic** transversal de l'ensemble des caractéristiques communales (contexte, démographie, habitat, socio-économie, équipements, services, infrastructures, contraintes)
- Il analyse l'**état initial de l'environnement** en analysant les ressources naturelles communales, les caractéristiques de l'eau, de l'air, les risques, les réseaux, la structure urbaine historique et actuelle et les unités paysagères
- Il explique et justifie les **choix retenus** pour établir, au regard des choix de la commune, le projet d'aménagement et de développement durable, la délimitation des zones, les règles retenues et les orientations d'aménagement.
- Il évalue **les incidences** des orientations du Plan Local d'Urbanisme **sur l'environnement** et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Véritable état des lieux territorial et support du projet choisi par la commune, il assure la cohésion entre les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme et permet aux administrés de comprendre le projet et le règlement communal.

Ce document se divise en cinq parties :

Partie 1 : Objectifs de l'élaboration du PLU

Partie 2 : Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Partie 3 : Présentation des enjeux et justification des choix retenus

Partie 4 : Analyse de la conformité avec les lois et les documents intercommunaux

Partie 5 : Incidences du PLU sur l'environnement et les mesures de préservation et de mise en valeur

Partie 1 : Objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

❖ Le contenu du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est régi par les articles L.123 et R.123 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000. Le PLU s'applique sur tout le territoire communal et est composé de six pièces complémentaires :

- **Rapport de présentation reprenant :**
 - ✓ Un diagnostic territorial + état initial de l'environnement + justification des choix retenus + incidences du PLU sur l'environnement
- **Projet d'aménagement et de Développement Durables**
 - ✓ Vision à moyen terme du développement communal (environ 10 / 15 ans)
 - ✓ C'est un document d'orientations schématiques et non précis
- **Les orientations d'aménagement et de programmation**
 - ✓ Ce sont des « focus » sur des zones de développement de la commune. Elles peuvent prévoir un tracé de voirie indicatif par exemple.
- **Le document graphique du règlement** où est représenté le zonage de la commune
- **Le règlement**
- **Les annexes**
 - ✓ Les servitudes d'utilité publique liées notamment au patrimoine, aux lignes aériennes ou encore les Plans de prévention des risques, les périmètres reportés à titre informatif, les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La compatibilité

Le PLU doit respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales, dans une relation de compatibilité.

❖ **Les motivations communales**

Partie 2 : Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement

1- La localisation géographique et la situation administrative

❖ La localisation géographique

La situation

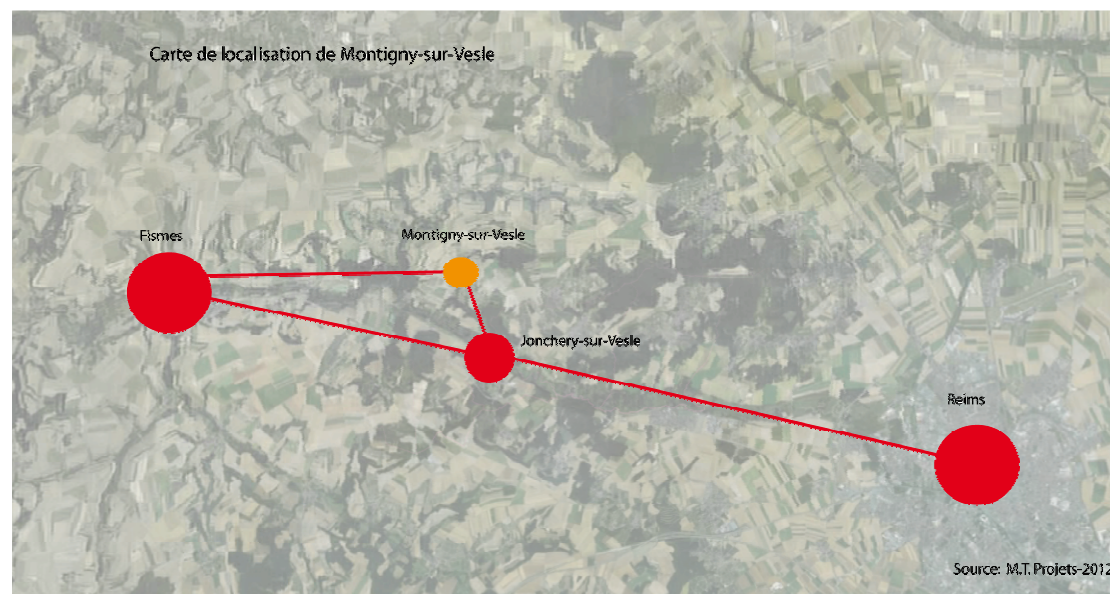
Montigny-sur Vesle est une commune située en Champagne-Ardenne au Nord-Ouest du département de la Marne (51). Elle est localisée dans l'arrondissement de Reims et dans le canton de Fismes. Elle se situe à 23 km à l'Ouest de Reims, à 66 km de Chalons en Champagne, à 3.5 km de Jonchery-sur-Vesle, et à 12 km de Fismes.

Elle a pour communes voisines :

- Au Nord par les communes de Ventelay et Bouvancourt
- A l'Est par les communes de Pévy et Prouilly
- Au Sud par les communes de Jonchery-sur-Vesle, Vandeuil et Breuil
- A l'Ouest par la commune de Romain

Le site

D'une superficie de 956 hectares, l'espace bâti ne représente qu'une très faible part du territoire, largement occupé par l'espace agricole et viticole. L'espace bâti se compose du village de Montigny-sur-Vesle situé au centre du finage, du hameau des Venteaux, de la ferme du Goulot, de la ferme du Moulin, et de la ferme de l'Orme. Sur les documents cartographiques, les Venteaux s'écrivent « les Venteaux ».



❖ **La situation administrative**

La commune de Montigny-sur-Vesle appartient à l'arrondissement de Reims (291 933 habitants pour une surface de 1 526 km² soit une densité de 191 habitants au km²) et au canton de Fismes (14 133 habitants pour une superficie de 210 km² soit une densité de 67 habitants par km²)

Montigny-sur-Vesle fait partie de la Communauté de Communes Ardre et Vesle, composée de 11 communes : Baslieux-lès-Fismes, Bouvancourt, Breuil, Courlandon, Hourges, Magneux, Montigny-sur-Vesle, Prouilly (siège), Romain, Unchair, Vandeuil

La communauté de communes compte 3 077 habitants (chiffre INSEE 2008) sur une superficie de 73.1 km² soit une densité de 42.1 habitants par km².

Deux compétences sont imposées par la loi :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

A ces deux compétences s'ajoutent:

- Assainissement
- Déchets ménagers
- Affaires scolaires

❖ Le SCOT du Pays Rémois

Le SCOT du Pays Rémois a été approuvé le 3 décembre 2007 par le comité syndical. Le SIEPRUR (syndicat intercommunal des études et de programmation de la Région Urbaine de Reims), maître d'ouvrage du SCOT est à l'initiative de la révision du SCOT. Il a pour mission d'élaborer, réviser, et assurer le suivi du SCOT. Le périmètre du SCOT couvre 17 communautés de communes et 3 communes isolées regroupant 140 communes et plus de 280 000 habitants.

Le PADD du SCOT dégage des grandes orientations :

- Concrétiser le destin métropolitain pour Reims et sa région
 - ✓ Tirer profit d'une nouvelle géographie
 - ✓ Renforcer la compétitivité et développer l'attractivité
 - ✓ Elargir l'aire d'influence des grands équipements et des services
 - ✓ Mettre en œuvre les partenariats pour une cohérence d'ensemble
 - ✓ Faire face à la concurrence et rechercher des complémentarités
- Tracer un avenir commun pour des territoires solidaires
 - ✓ Relancer une politique active et équilibrée du logement
 - ✓ Développer l'économie dans les secteurs porteurs

Le territoire du SCoT de la Région Rémoise



- ✓ Rapprocher les services de la population
- ✓ Organiser des centralités renforcées
- Organiser le territoire pour faciliter la mobilité
 - ✓ S'appuyer sur les transports en communs pour structurer le territoire
 - ✓ Mettre en œuvre le schéma de déplacement et le PDU
 - ✓ Faciliter les transports de marchandises et les livraisons
 - ✓ Assurer l'accès aux réseaux d'information et de la communication
- Planifier une gestion raisonnée des espaces
 - ✓ Contrôler l'étalement urbain
 - ✓ Polariser le développement rural
 - ✓ Programmer la mutation progressive des espaces
 - ✓ Protéger les espaces sensibles et créer des corridors écologiques
- Pour une mise en œuvre optimale
 - ✓ Par une gestion prévisionnelle et concertée du foncier
 - ✓ Par une réactivité opérationnelle efficace
 - ✓ Par la convergence entre la planification et la contractualisation
 - ✓ Par un rôle de coordinateur reconnu au SIEPRUR
 - ✓ Par la traduction du SCOT dans des projets de territoires communautaires et inter-communautaires
 - ✓ Etablir les relations avec les territoires voisins

2- Etat initial de l'environnement

❖ Le relief

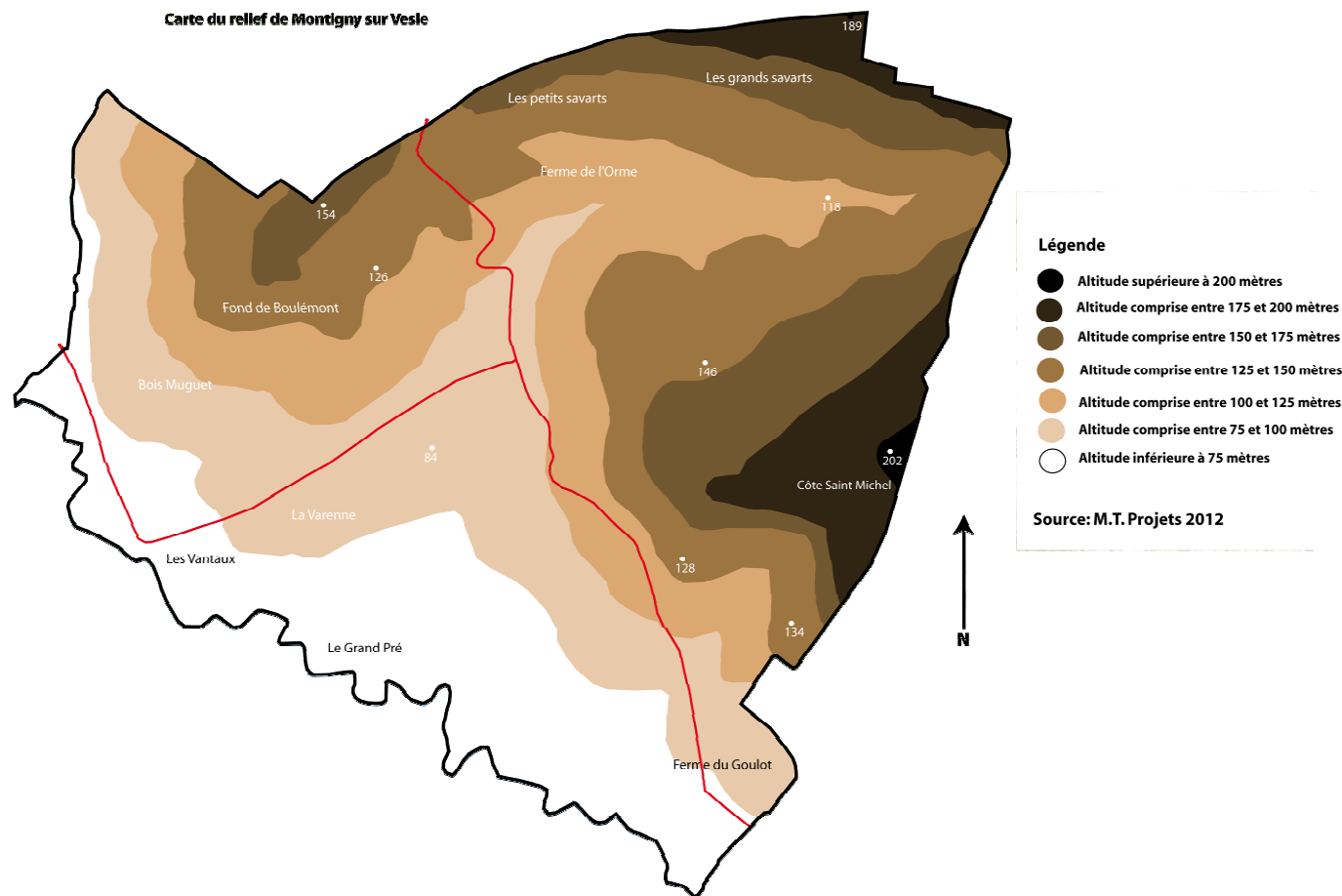
Territorialement, la commune est à l'interface de la Vallée de la Vesle et de la Cuesta d'Ile-de-France. Le relief est modelé par l'eau soulignant ainsi trois entités topographiques :

- Des petits vallons encaissés perpendiculaires au cours d'eau principale
- Des coteaux aux dénivellations importantes
- Une vallée aux pentes faibles

Le point culminant (203 mètres) est à l'Est du territoire sur la limite communale entre Pévy et Montigny-sur-Vesle.

Le point le plus bas (68 mètres) se trouve dans la vallée de la Vesle au niveau du hameau des Venteaux. Le dénivelé est donc de 138 mètres d'altitude.

L'espace bâti est situé à flanc de coteau au niveau du vallon perpendiculaire à la vallée de la Vesle, il présente donc une dénivellation importante.



❖ Le climat

Ville	Ensoleillement	Pluie	Neige	Orage	Brouillard
Paris	1797 heures/an	642 mm/an	15j/an	19j/an	13j/an
Nice	2694 heures/an	767 mm/an	1j/an	31j/an	1j/an
Strasbourg	1637 heures/an	610 mm/an	30j/an	29j/an	65j/an
Montigny-sur-Vesle	1705 heures/an	604 mm/an	21 j/an	22j/an	66j/an
Moyenne nationale	1973 heures/an	770 mm/an	14j/an	22j/an	40j/an

Le climat de Montigny-sur-Vesle est de type Cfb. L'atmosphère est douce et humide avec des hivers pouvant être vifs et des étés secs et orageux. Les records de températures étaient de 21.9°C le 20 aout 2009 pour le minimum et de 39.3°C le 12 aout 2003 pour le maximum. Les recors de pluies s'établissent à 69.2 mm de précipitations le 4 juillet 2006 et 57.8mm le 24 mai 2007.

Relevé météorologique de Reims

Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	jui.	jui.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	0,1	0,0	2,3	3,7	7,7	10,5	12,4	12,2	9,5	6,6	2,9	1,4	5,8
Température maximale moyenne (°C)	5,5	7,0	10,8	14,0	18,4	21,3	24,1	24,2	20,1	15,1	9,3	6,6	14,7
Ensoleillement (h)	50,3	86,1	129,4	171,7	206,9	220	235	216,3	170,6	121,6	71,9	49	
Précipitations (mm)	44,1	39,5	50,5	45,4	58,8	58,2	56,4	48,4	53,2	54,9	52	56,5	617,8

❖ La géologie

La carte géologique

Le sous-sol géologique de Montigny-sur-Vesle est décrit par la notice géologique de Craonne et de Fismes. Sept terrains géologiques sont représentés :

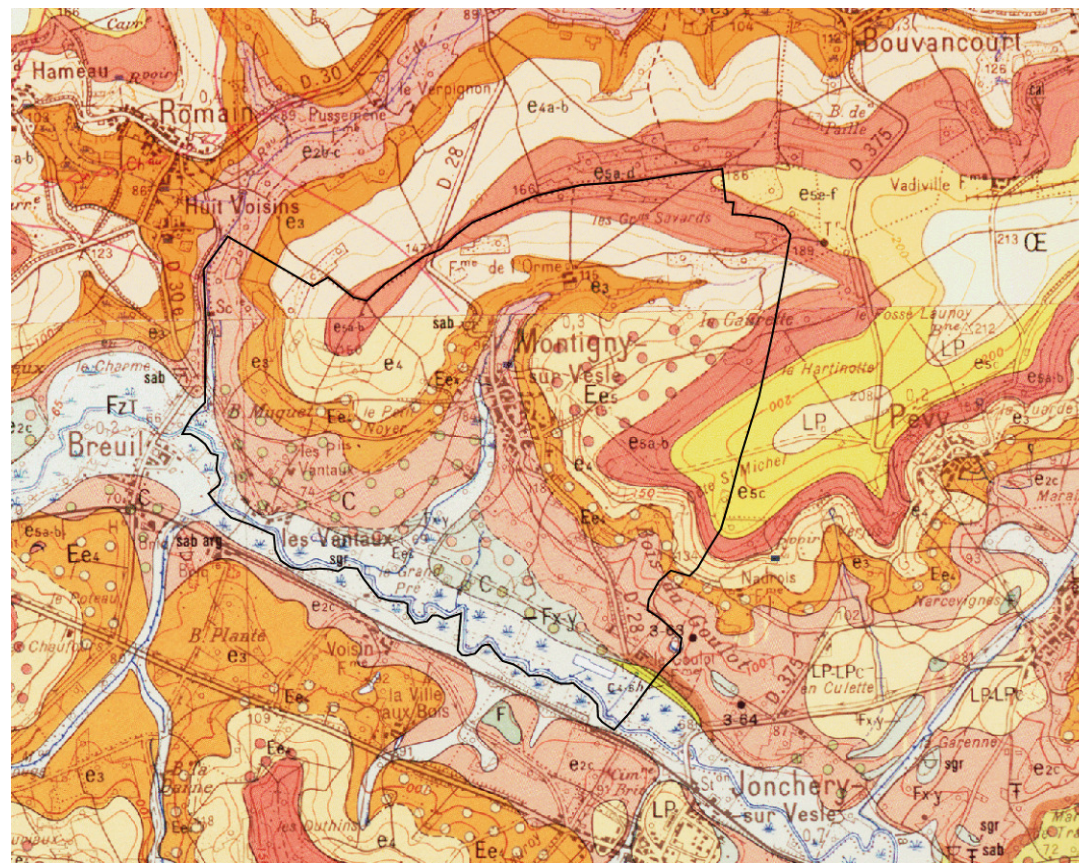
e4 Yprésien supérieur, cuisien : sable argileux et sables : Le Cuisien affleure. Représenté par des sables, il forme le talus concave sous le rebord du plateau. (Profondeur entre 30 et 40 mètres)

C Thanétien supérieur : Sables de Châlons -sur-Vesle : Ces ensembles sableux sont ravinés par des chenaux fluviaux transportant un matériel grossier, quartzueux et calcaire (10 mètres de profondeur)

e3 Yprésien inférieur « Sparnacien » : argiles et marnes : Le sparnacien, partie inférieure essentiellement argilo-marneuse de l'Yprésien, est bien développé à Montigny-sur-Vesle. (Profondeur entre 10 et 30 mètres)

esa-b Lutétien inférieur et moyen : calcaire grossier : Il forme la surface structurale des plateaux ainsi que le rebord de la cuesta. Très calcaire, il affecte l'aspect de bancs dur alternants avec des passés de calcaires sableux. (Profondeur de 25 mètres)

esc Lutétien supérieur « Marne et caillasses » : il constitue la partie



supérieure des plateaux. Il est visible sous la forme de blocs épais remontés par les labours. Il débute en une alternance de calcaire en bancs peu épais, beiges, à grain fin et des marnes grises ou verdâtres.



Alluvions modernes : Les colluvions de fond de vallée sont des limons de lavage déposés dans les petits talwegs. Les tourbes sont développées dans la vallée de la Vesle. Des sols tourbeux existent dans les marais.



Alluvions de moyenne et basse terrasse à éléments calcaire et grève de craie : Ce sont des terrasses inférieures dont le matériel calcaire est composé de débris de sédiments lutétiens.



Formation de pente : Les formations de pentes représentées sur la carte sont le résultat du démantèlement par l'érosion des couches géologiques et de l'accumulation de ce matériel détritique sur les niveaux géologiques. Les faciès sableux du Cuisien développent de fréquents et épais recouvrements du Sparnacien à la hauteur de Montigny-sur-Vesle.

Relation géologie et végétation

Thanétien supérieur. On note la présence de deux séries de groupements végétaux suivant la richesse du sable en calcaire.

Sables calcaires :

- Pelouses calcicoles sableuses avec *Alyssum calicinum*, *Artemisia campestris*, *Phleum nodosum*, *Silene conica*, *Silene otites*, *Tragopogon dubius*, *Tunica prolifera*, *Veronica spicata*, *Sedum acre*, *Saxifraga granulata*.
- Pelouses à boisement clair (*Pinus sylvestris*, *Pinus nigra*).

Le plus souvent ces sables supportent une Chênaie-Charmaie, parfois une Ormaie rudéralisée, avec *Quercus pedunculata*, *Carpinus betulus*, *Anemone nemorosa*, *Carex sylvatica*, *Endimyon nutans*, *Ficaria verna*, *Geum urbanum*, *Lamium galeobdolon*, *Millium effusum*, *Ranunculus auricomus* avec variantes plus calcaires (apparition du Lievre) ou plus sèche (*Melica uniflora*, *Phyteuma spicatum*).

Sables non calcaires :

Ces sables moins fréquents portent :

- de petits groupements appartenant à la série de la Chênaie sessiliflore,
- des associations à *Corynephorus canescens*, *Mibora minima*, *Rumex acetosella*, *Cenothera biennis*,
- de petites landes à *Calluna vulgaris*, *Saotamnus scoparius*, *Carex arenaria*.

Dans quelques bois de faible étendue, le groupement a évolué jusqu'à la Chênaie sessiliflore sèche avec *Castanea sativa*, *Teucrium scorodonia*, *Pteridium aquilinum*.

Sparnacien et Cuisien : Les argiles sparnaciennes sont souvent recouvertes par des colluvions de sables cuisien eux-mêmes enrichis en calcaire par le Lutétien sus-jacent. De ce fait les étages se distinguent peu des sables du Thanétien supérieur par la végétation qu'ils portent. On retrouve la flore de la Chênaie-Charmaie avec quelques groupements d'Aulnaie-Frênaie dans les zones plus humides.

Lutétien. Les calcaires lutétiens portent principalement deux groupements représentant deux stades d'évolution de la série de la Chênaie pubescente ou de la Hêtraie calcicole.

Mesobrometum, pelouses épaisses à *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Koeleria pyramidata*, *Polygala calcarea*, *Tetragonolobus siliquosus*, *Chlora perfoliata*, *Helianthemum nummularium*, *Gentiana germanica*, *Anthericum liliago*, *Aster amellus* et diverses Orchidées.

Ce groupement voisine fréquemment avec un *Xerobrometum* installé sur les affleurements calcaires rocheux avec notamment *Teucrium montanum* et *Globularia wilkommi*.

Ces deux groupements sont bien représentés dans les carrières abandonnées. Ces zones envahies par *Prunus sylvestris* et divers arbustes calcicoles, *Cornus sanguinea*, *Prunus spinosa*, *Viburnum lantana* avec présence de *Vincetoxicum officinale*, *Limodorum abortivum*. Ce pré-bois peut dans les zones les mieux exposées être rapporté à la Chênaie pubescente.

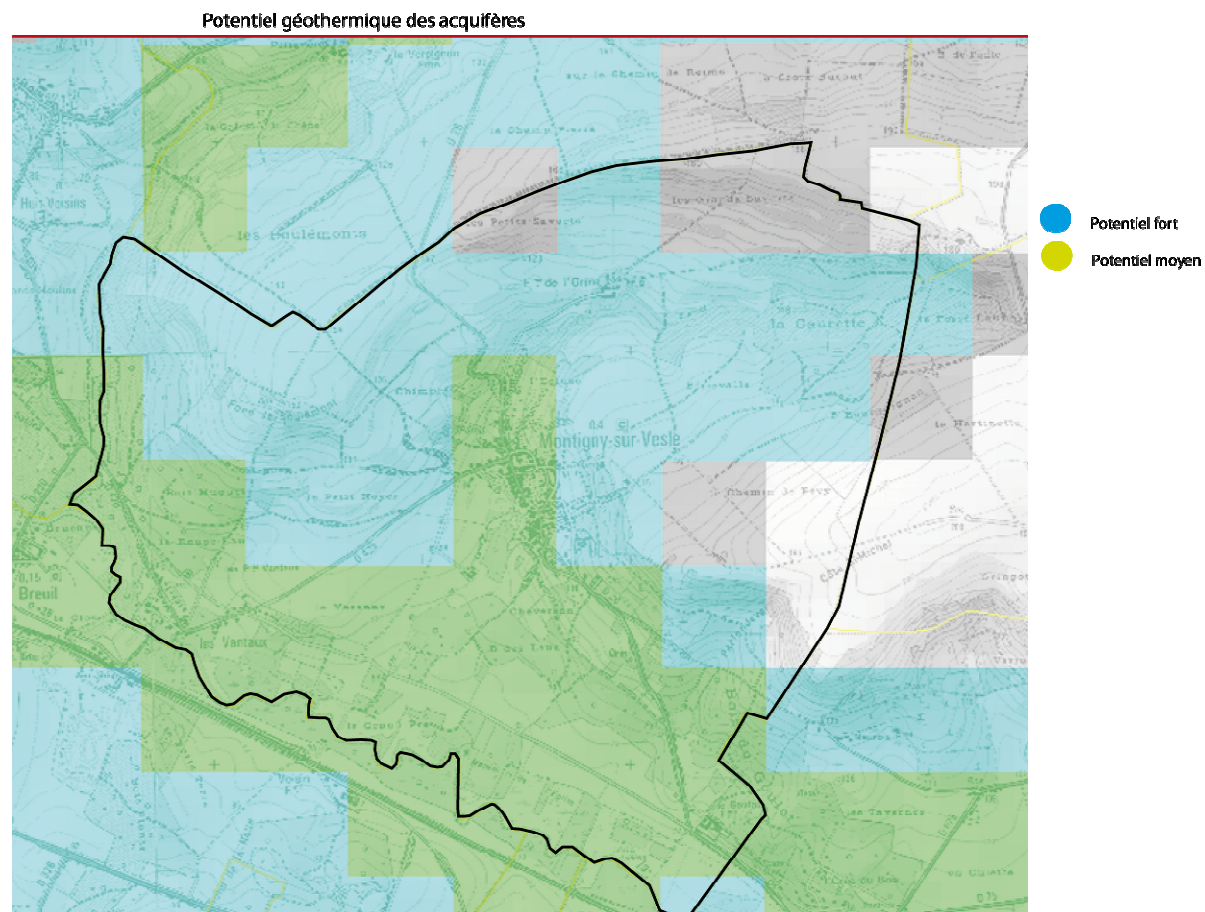
Sur des sols plus frais, on rencontre une Chênaie-Frênaie calcicole riche en Clématites, floristiquement assez pauvre sur ces affleurements lutétiens. Dans le Tardenois, les talus de calcaires lutétiens ont été fréquemment plantés avec *Pinus sylvestris* ou *Pinus nigra* (de valeur sylvicole bien supérieure).

❖ Le potentiel géothermique des aquifères

La géothermie désigne le processus permettant de capter en profondeur la chaleur terrestre, et l'exploiter via un système de canalisations afin de l'exploiter en surface sous forme d'électricité ou de chaleur. Ce procédé est basé sur un système de tuyauterie creusé dans le sol, à l'intérieur duquel circule en permanence un échange de courants chauds et froids.

La commune possède un potentiel géothermique du meilleur aquifère moyen à fort. Cela signifie que l'utilisation de techniques de géothermie peut être utilisée pour une utilisation domestique car les rendements sont corrects.

L'espace bâti est situé sur le potentiel moyen.

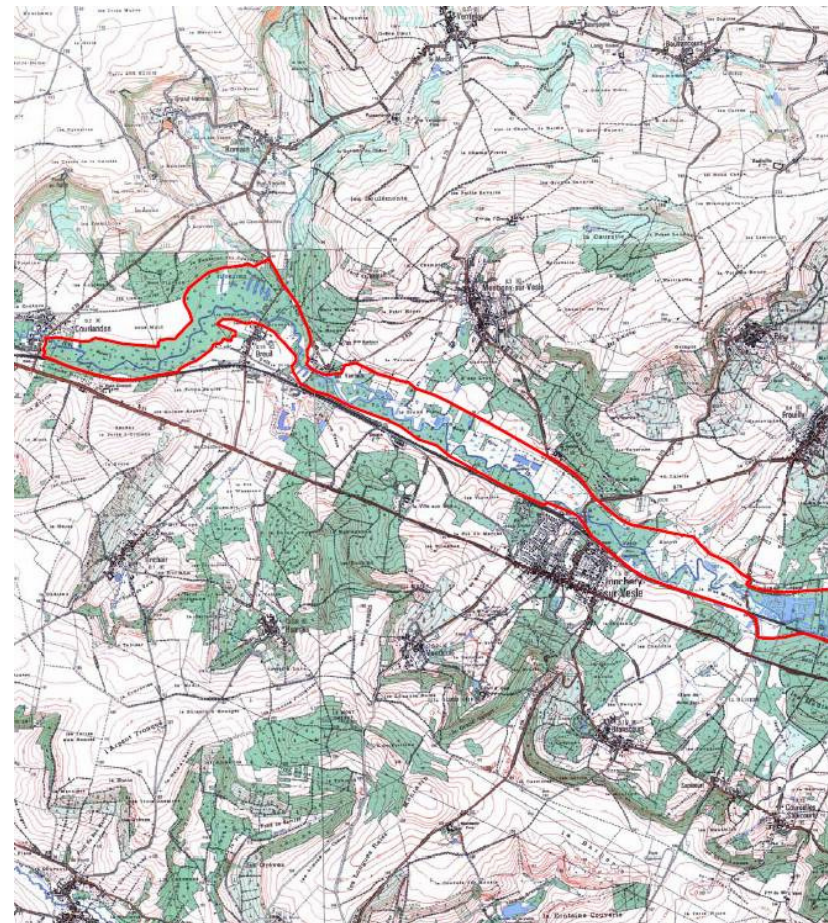


❖ Les zones naturelles

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but d'aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de la commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003. Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple. Montigny-sur-Vesle est concernée par la **Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon**.

Un ensemble naturel fondamental pour la Marne

Cette vaste Znieff de type II couvre près de 2 700 hectares en aval et en amont de Reims. A l'origine marécageuse et couverte de tourbières, la vallée de la Vesle aujourd'hui renferme encore des tourbières plus ou moins dégradées et plus ou moins boisées, mais aussi des prairies, des champs et des peupleraies artificielles. Cette Znieff est ainsi caractérisée par la présence de tourbières alcalines, biotope autrefois très répandu dans les vallées de Champagne crayeuse mais en régression rapide depuis quarante ans. Elle a été perturbée par de récentes et multiples actions : mise en culture, défrichement, recalibrage des cours d'eau, plantation de peupliers, épandage de déblais divers. Les zones marécageuses sont couvertes d'une végétation marécageuse dense et élevée à base de molinies, de marisques, de roseaux et de laïches. Elles sont souvent envahies par des broussailles de saules cendrés ou plantées en peupliers. Enfin de nombreux secteurs sont aujourd'hui occupés par des forêts marécageuses à base d'aulne, de frêne, de tremble, de sycomore, de chêne pédonculé, de bouleau, d'orme lisse (arbre inscrit sur la liste rouge des végétaux menacés en Champagne-Ardenne).



L'**orme lisse** encore appelé **orme pédonculé** ou **orme diffus** est un arbre majestueux que l'on rencontre généralement dans les forêts humides, souvent inondées par les crues hivernales et printanières des noues ou autres cours d'eau. Il est, des trois ormes champenois, le plus menacé, à la fois par l'épidémie de graphiose qui a décimé ces arbres et par son élimination progressive des forêts par les pratiques sylvicoles.



La flore de la Vallée de la Vesle est remarquable à plus d'un titre : plus d'une trentaine d'espèces végétales rares s'y observent dans la vallée dont une espèce protégée au niveau national, la grande douve et douze espèces protégées au niveau régional. Parmi elles, la laïche paradoxale, le rubanier nain, la germandrée des marais, la laïche à fruit barbu, deux orchidées, l'orchis négligé et l'orchis des marais, la gesse des marais, le saule rampant, une fougère, le thélyptéris des marais.

L'**orchis négligé**, appelé encore **orchis ignoré**, est une très belle orchidée à fleurs de couleur rose pâle à rouge violacée. Elle affectionne les marais, prairies humides, roselières. Elle est en forte régression en raison de la mise en culture, de l'assèchement ou de la destruction des zones humides.



D'autres espèces rares sont présentes comme par exemple le saule laurier (une dizaine de pieds âgés ayant un tronc de grand diamètre localisés le long de la Prone et au milieu des marais au nord de Beaumont), le cassis, la parnassie des marais, une orchidée, l'orchis incarnat, une petite fougère, l'ophioglosse.

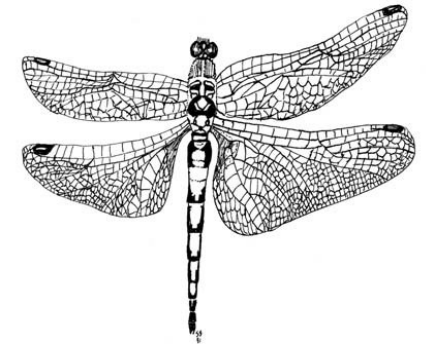
La **parnassie des marais** est une délicate fleur aux teintes ivoirines. Plante basse, elle ne résiste pas à la concurrence des grandes herbes et ne se trouve que dans les parties les plus humides des marais et des tourbières. En voie de disparition dans toute la plaine française, elle subsiste dans quelques marais et tourbières de la Marne.



Une avifaune d'un grand intérêt

La faune recèle de multiples richesses. Les insectes sont très variés et comportent un papillon protégé en France, le cuivré des marais ainsi que plusieurs libellules peu communes comme la leucorrhine à gros thorax, le cordulégastre annelé, la libellule fauve.

La **leucorrhine à gros thorax** vit dans le centre et l'est de l'Europe et au sud de la Scandinavie. En France, elle n'est connue que dans une quinzaine de départements. La larve évolue dans les eaux stagnantes peu profondes des étangs, des marais ou des tourbières de plaine. Elles se tiennent sur les plantes aquatiques ou sur le fond et leur développement s'effectue en général en deux années. Les adultes s'éloignent peu de ces sites préférentiels, se tenant le plus souvent posés sur une plante, attendant le passage d'une proie. La manière de pondre de la femelle est originale : après la fécondation, elle survole la surface aquatique en frappant l'eau avec l'extrémité de son abdomen pour déposer ses œufs.



Les reptiles et les amphibiens sont bien représentés ici avec plus particulièrement le triton crêté, le crapaud accoucheur et la rainette verte, protégés en France depuis 1993 et figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France.

La **rainette arboricole ou rainette verte** est un petit batracien bien connu mais rarement observé. On la reconnaît surtout à son chant. Cette petite grenouille grimpe dans les arbustes grâce aux ventouses qui terminent ses doigts. Elle est protégée sur tout le territoire national.



L'avifaune est diversifiée et abondante du fait du développement de la strate arbustive et buissonnante et de la présence des milieux palustres. Dix huit espèces appartiennent à la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne, dont le busard des roseaux, le faucon hobereau, l'hirondelle des rivages, le traquet motteux, le tarier des prés, le phragmite des joncs, la pie-grièche grise, la pie-grièche écorcheur.

Des trois espèces de busard présentes en Champagne -Ardenne, le **busard des roseaux** est la plus rare. Il recherche la tranquillité des vastes zones marécageuses ; il est en régression dans toute la région. Il se reproduit aujourd'hui dans la vallée où il a trouvé des territoires de chasse importants nécessaires à sa survie.



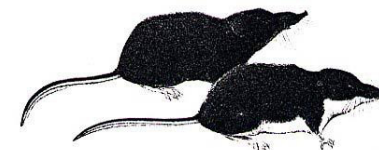
Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doit être protégée réglementairement : cependant il nous appartient de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces végétales et animales protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les secteurs concernés de cette vaste Znieff. Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt : ici en l'occurrence le drainage, la création d'étangs, le dépôt de gravats divers, les pollutions agricole et urbaine de la rivière, le grignotage des marais par la culture et la plantation de peupliers.

Un intérêt exceptionnel pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour la commune un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable. Les intérêts autres que biologiques sont multiples : intérêt hydrologique (réserve d'eau), intérêt cynégétique, intérêt paysager, intérêt pédagogique.

La **crossope ou musaraigne aquatique** est un petit insectivore bien adapté à la vie semi-aquatique qui fréquente surtout les prairies humides, à proximité des rivières. Elle se nourrit essentiellement de larves d'insectes et d'autres invertébrés. Inscrite sur la liste rouge des mammifères menacés de Champagne-Ardenne.



Les milieux naturels

Environ 57% des propriétés non bâties est de la terre agricole, 7% des prêtres, 0.32% des vergers, et 2.24% de vignes. Environ 20% des surfaces non bâties sont des bois.

La commune présente quatre grands milieux où faune et flore sont distincts :

Le village et ses abords

La qualité de la faune et de la flore urbaine est liée à deux facteurs :

- ✓ La nature et l'architecture des bâtiments
- ✓ L'extension des espaces verts et la diversité de leur flore

Dans le village, la faune est représentée par des espèces communes, tolérantes ou recherchant le voisinage avec l'homme : Fouine, moineau, corbeau, Lérot, etc.

Les constructions anciennes favorisent l'installation d'une faune diversifiée, la nature des matériaux utilisés et l'architecture des bâtiments peuvent offrir de nombreuses cavités utilisables pour les oiseaux : Mésange bleue, mésange charbonnière, hirondelle de fenêtre, étourneau sansonnet.

Les nombreux espaces verts privatifs autour du bâti accueillent d'autres animaux : pie bavarde, chardonneret élégant, hérisson. Les haies et arbres d'ornement sont souvent constitués d'essences exotiques à feuillage persistant, ils peuvent constituer des espaces compartimentés mis à profit par certains oiseaux peu exigeants : tourterelle turque, merle noir, rouge-gorge, linotte mélodieuse.

Les animaux les plus rares et les plus sensibles sont les chauves-souris, elles s'installent dans les cavités ou combles.

En périphérie de village s'ajoute celles qui fréquentent habituellement les lisères de boisements et les espaces semi-ouverts : écureuil roux, musaraignes, épervier, bruant jaune.

Les vergers constituent des potentialités avifaunistiques importantes quand ils sont insérés dans un ensemble de qualité épargné par l'intensification agricole. Lorsqu'ils sont constitués de vieux arbres creux, les vergers à haute tige présentent un intérêt ornithologique en accueillant une avifaune riche et diversifiée. Elle trouve des sites d'alimentation et de nidification. Ces milieux se sont raréfiés suite à l'abandon des cultures familiales.

- Les cultures

Les terres labourées et les vignes sont un habitat artificialisé. Les bordures herbeuses, étroites autour des parcelles, et le long des chemins profitent à des espèces banales et résistantes : plantain majeur, trèfle rampant, chiendent, vulpins.

La faune trouve des conditions difficiles de survie du fait des méthodes modernes de l'agriculture. Seules quelques espèces y vivent comme l'alouette des champs, le lièvre ou le bruant proyer.

Le moindre espace diversificateur (haie, talus) est très favorable à des plantes de friche ou de lisières comme les berces, l'eupatoire chanvrine ainsi que des arbustes comme l'aubépine, l'églantier. Ces espaces sont des refuges pour les insectes. Ils procurent une variété de ressource alimentaire primordiale pour le maintien de certaines espèces dans les cultures comme les bergeronnettes, les hérissons, les musaraignes dont tirent profit les petits prédateurs comme la belette, le renard, la buse.

- Les espaces boisés

Ils sont des éléments participant fortement aux équilibres écologiques. Ce sont des zones de vie contribuant à l'épuration de l'air et des sols, à la lutte contre l'érosion, à la diversité biologique, et à la richesse des paysages.

Ces boisements constituent un écrin fondamental pour la faune, on y dénombre une grande variété d'animaux :

- ✓ Insectes et autres invertébrés : papillons, carabes, escargot de bourgogne
- ✓ Oiseaux : gobemouche gris, loriot jaune, pouillot véloce, rapaces, pics
- ✓ Mammifères : muscardins, écureuil, lièvre, sanglier, chevreuil, renard
- ✓ Chauve-souris

- La Vallée de la Vesle (voir ZNIEFF)

❖ La ressource en eau superficielle et souterraine

L'hydrogéologie

L'hydrogéologie est caractérisée par une extrême fragmentation des nappes, qui est due:

- aux alternances verticales et aux variations latérales de faciès, ce qui entraîne des fluctuations importantes des caractéristiques des terrains,
- aux nombreuses vallées, qui déterminent des bassins d'alimentation très réduits,
- à la cuesta, avec ses nombreuses sources de revers, dont les eaux s'infiltrent dans la craie sous-jacente.

Par contre, la nappe de la craie campanienne constitue une unité importante. *Le réservoir de la craie* est, de loin, le plus vaste et le plus capable de subvenir aux besoins en eau potable.

Les sables thanétiens peuvent contenir des niveaux aquifères locaux de faible importance, dans les régions où le tuffeau de base peut jouer un rôle de niveau imperméable.

Les sables cuisiens renferment une nappe superficielle qui est soutenue par les argiles sparnaciennes ; au contact des deux formations, on observe de très nombreuses sources, à débit faible mais relativement constant ; le long du rebord de la cuesta, les eaux de certaines sources, coulant sur la craie, peuvent s'infiltrer à nouveau dans celle-ci et réapparaître à une cote inférieure.

Les calcaires lutétiens donnent naissance à d'importantes circulations d'eau, qui se manifestent par de belles sources particulièrement dans les endroits où le faciès des Argiles de Laon est bien développé dans le Cuisien sous-jacent ; ces sources ont un débit variable, diminuant considérablement en étiage.

Les eaux superficielles

La commune est marquée par son hydrologie. De nombreuses limites communales sont liées à l'eau :

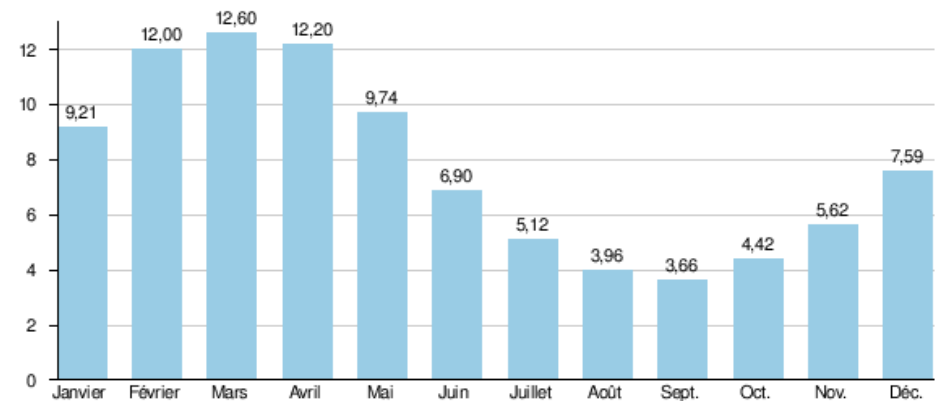
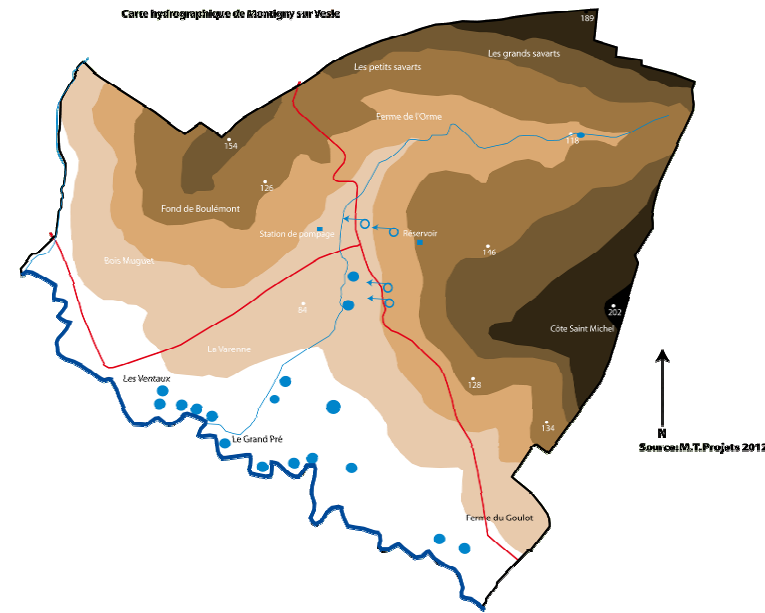
- Au Sud avec la Vesle
- Le ruisseau de Bouvancourt à l'Ouest
- La ligne de partage des eaux au Nord.

Le réseau est constitué par la rivière de la Vesle s'écoulant d'un axe est-ouest. Deux de ses affluents (le ruisseau de Bouvancourt et le ruisseau de la Caurette) sont situés perpendiculairement à la rive droite de la Vesle.

Une bande inconstructible de 15 mètres le long des rives de la Vesle et de la Caurette est à établir.

La Vesle (rivière de la forêt) est un affluent de rive gauche de l'Aisne. D'une longueur de 139.4 km, elle prend naissance à Somme-Vesle (153 mètres d'altitude) et finit par se jeter dans l'Aisne à Condé-sur-Aisne (43 mètres d'altitude). La Vesle est une rivière moyennement abondante car issue de la partie crayeuse de la Champagne. Son débit est de 7.72 mètres cube par seconde (observé de 1967 à 2000). Elle présente des fluctuations saisonnières de débit peu marquée avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen entre 9.2 et 12.6 mètres cube par seconde de janvier à mai inclus. Et de basses eaux de fin d'été-début d'automne (août-octobre inclus), le débit baisse à 3.66 mètres cube par seconde.

Les crues sont peu importantes, elles se situent entre 18 et 34 mètres cube par seconde. La lame d'eau écoulee sur le bassin versant est de 169 mm annuellement (260 mm pour l'Aisne, 240 mm pour la Seine) ce qui fait de la Vesle une rivière peu abondante.



En termes de qualité des eaux notamment de la Vesle, les objectifs d'eau de bonne qualité ne sont pas atteints puisque pour les nitrates la qualité est mauvaise et passable pour les pesticides. Cependant on note des améliorations pour les matières organiques et oxydables et les matières en suspension.

Les étangs présents au niveau de la vallée de la Vesle sont d'anciennes gravières n'étant plus en activité aujourd'hui.

L'assainissement

L'assainissement est non collectif sur la commune.

Le SDAGE Seine-Normandie

Dans le but de contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) établi par l'Agence de l'Eau en concertation avec l'Etat, les collectivités, les industriels et toutes les corporations susceptibles d'être concernées, adopté en 2009 a fixé des orientations et des objectifs à atteindre. Les orientations sont :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Diminuer les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Acquérir et partager des connaissances
- Développer la gouvernance et l'analyse économique

L'objectif du SDAGE est de conduire à un progrès de la qualité des eaux de 20% en 2015 et 100% en 2027.

Le SAGE Aisne-Vesle-Suippes

Créés par la loi sur l'eau en 1992, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification réglementaire opposables aux administrations. Le bassin versant de l'Aisne moyenne fait partie des unités hydrographiques définies par le SDAGE Seine-Normandie. Le SAGE Aisne-Vesle-Suippes couvre un territoire de 3000 km², 3 départements, 277 communes et 300 000 habitants. Sur le bassin versant, le SAGE sera :

- Un guide pour les acteurs de l'eau

- Un moyen de protéger, partager et de valoriser les milieux aquatiques
- Un outil d'harmonisation d'actions déjà engagées.

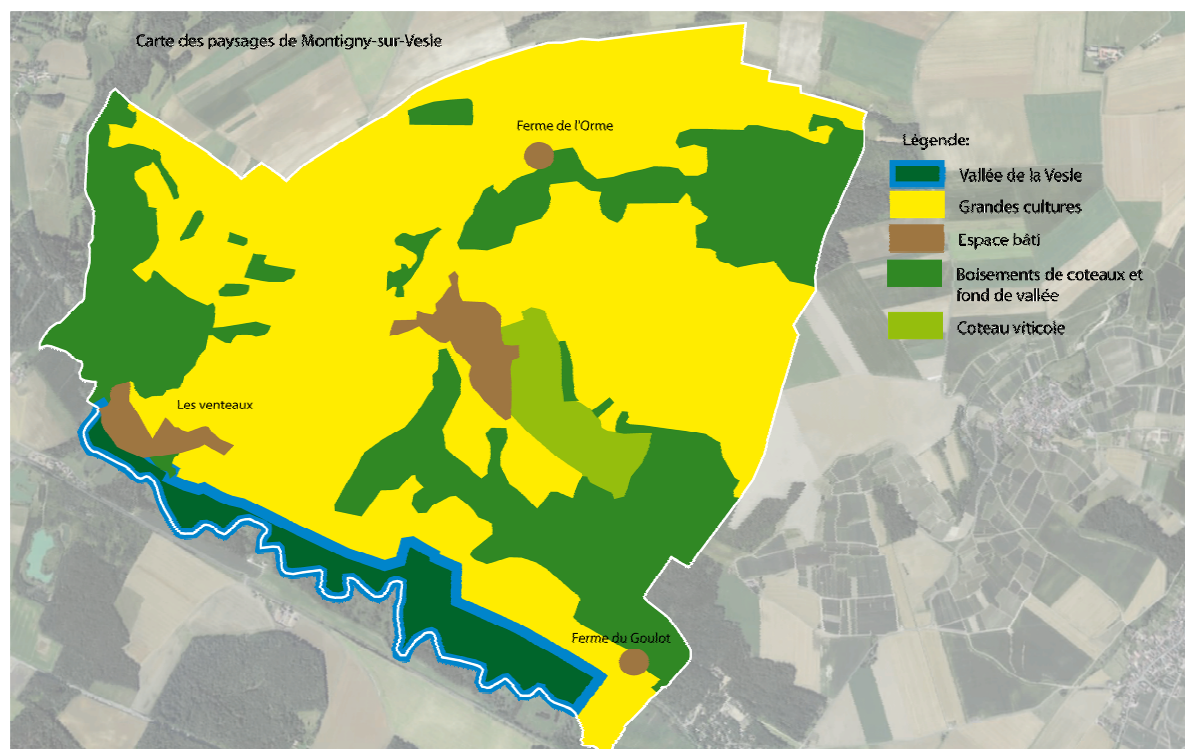
❖ **Analyse des grands ensembles paysagers**

Trame paysagère

Montigny-sur-Vesle se localise dans le massif de Saint-Thierry. Il s'arrête à l'Est sur la Champagne Crayeuse et au Sud sur la Vallée de la Vesle. Cette unité paysagère représente une topographie de coteaux séparés par des portions de plateau réduites. L'impression générale est une succession de vallonnements de forte amplitude.

Il existe une cohérence entre les éléments d'occupation du sol et l'utilisation potentielle des sols :

- Les bois sont situés sur les secteurs difficilement exploitables
- La vigne se répartit sur les coteaux exposés au Sud
- Les grandes cultures s'étalent dans un parcellaire vaste et géométrique dans la partie concave des vallons et sur les quelques plateaux. La forme géométrique des parcelles découpe les vallons. L'agriculture se consacre à la culture des céréales et des oléo-protéagineux.
- L'espace bâti est le plus souvent blotti dans la partie creuse du coteau, sous les sommets boisés. L'architecture y est assez simple et homogène.
- Les fermes isolées rappellent le passé d'élevage, ce sont des bâtiments disposés autour d'une vaste cour.



Cinq entités paysagères peuvent être distinguées :

- **Le paysage urbain**, il est marqué par :

- ✓ une urbanisation développée de manière compacte s'étendant sur le versant Est du Vallon le long d'un axe Nord-Sud dont l'extension semble avoir été limitée au Sud-ouest par la Caurette et à l'Est par le coteau viticole
- ✓ La présence de nombreux éléments boisés donnant l'effet d'un village à flanc de coteau enveloppé dans son écrin de verdure
- ✓ Un bâti moins dense aux Venteaux
- ✓ Les extensions urbaines du village présentant une nouvelle identité. La présence de parcelle individuelle et des nouvelles distances entre les habitations participent à la création de nouveaux quartiers conçus sur une modèle urbain et non rural.



- **Les plateaux et versants cultivés**

Les espaces cultivés occupent une très grande partie du finage. Cette unité paysagère est marquée par :

- ✓ Des paysages de plateau ouvert légèrement vallonné
- ✓ Des parcelles agricoles géométriques ponctuées par des boisements de plateau



- **Le coteau viticole** occupe une partie du versant est du vallon de Montigny-sur-Vesle. Il est accolé au village et englobe le versant jusqu'au bois du Goulot. Les parcelles organisées dans le sens de la pente présentent un ensemble peigné par des rangées régulières de vignes.



- **Les bois sur coteau et fond de vallée**

Les bois de fond de vallée sont souvent des ripisylves. Ils se situent au sud du territoire. Les boisements sur coteau occupent la partie Est, Nord et Ouest du territoire.



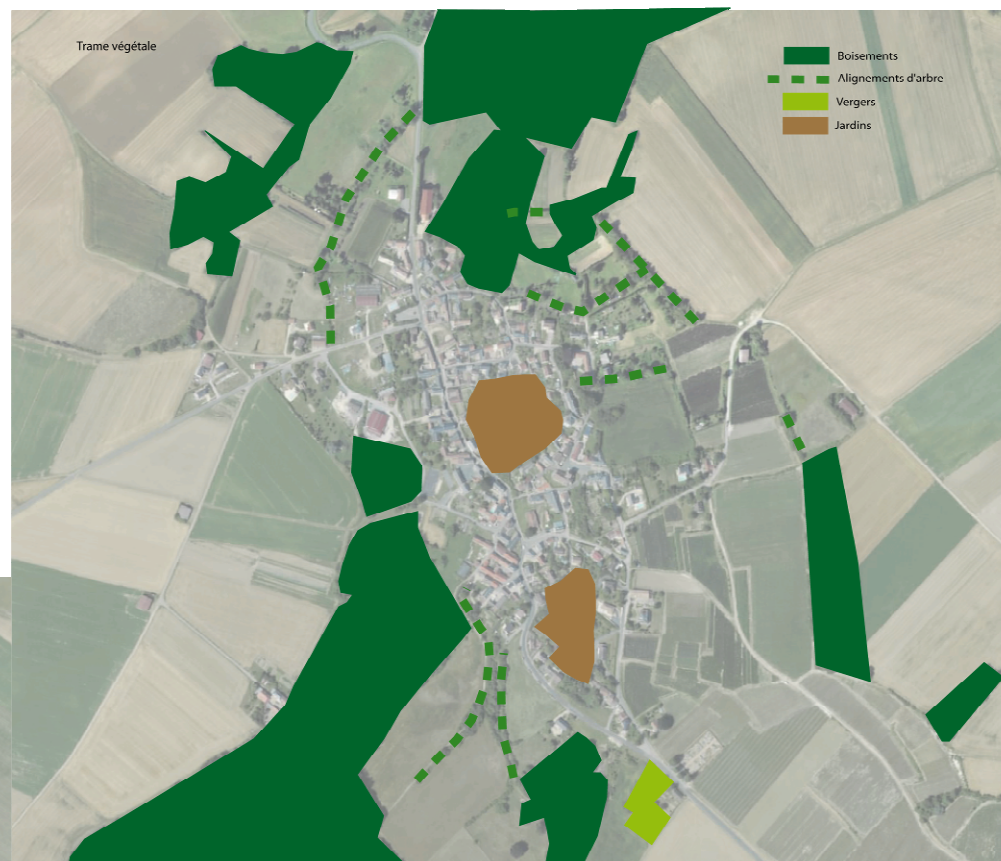
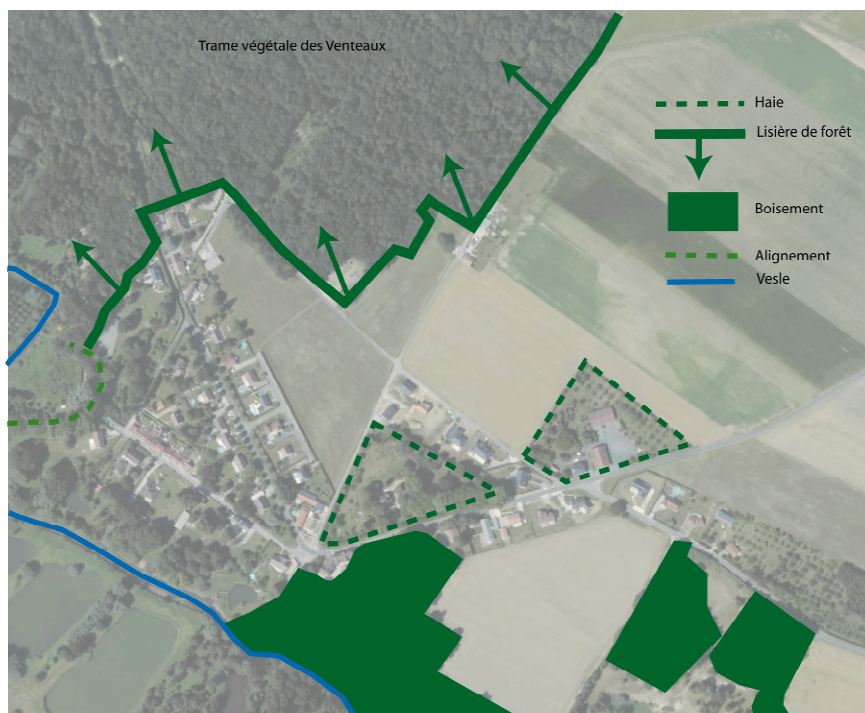
- **La Vallée de la Vesle**

Elle correspond à une zone de marais et d'anciennes tourbières où de nombreux petits étangs sont clairsemés. Elle est nettement perceptible et se définit comme une large bande boisée où les peupliers côtoient les boisements naturels.

Les sensibilités paysagères

La commune a trois zones sensibles en termes d'analyse paysagère :

- Les éléments arborés situés en périphérie et au sein de l'espace bâti.
- Les boisements de rive du ruisseau de la Caurette et de la Vesle
- La zone de contact entre le village et les espaces ruraux



Les cônes paysagers



Boisement de coteau

Coteau viticole

Route départementale



Boisement de vallon

Plateau

Espace bâti

Vallée

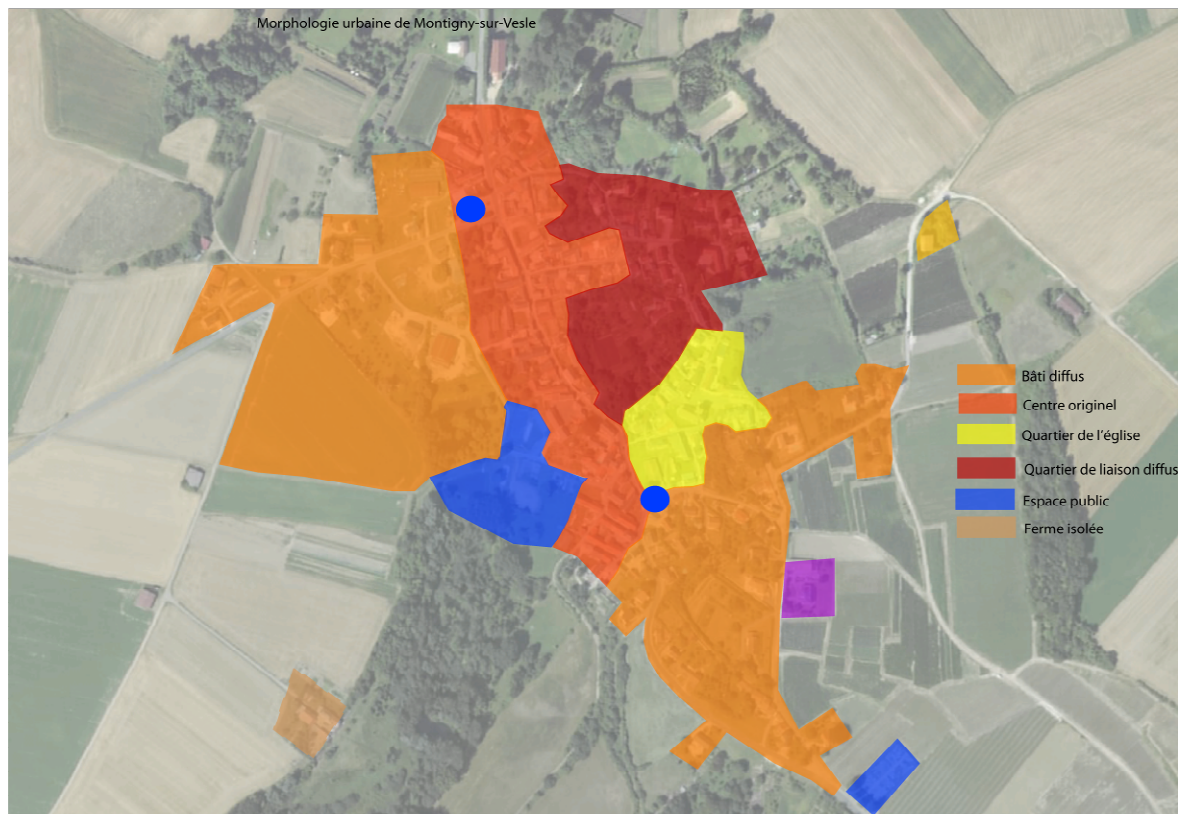


Morphologie urbaine

L'espace bâti de la commune se distingue par le village de Montigny-sur-Vesle, du hameau des Venteaux situé au Sud-Ouest du territoire et de fermes isolées.

L'espace bâti de Montigny se distingue par :

- Un centre originel
- Le quartier de l'église
- Un quartier de liaison
- Un bâti diffus
- Des espaces publics
- Une maison de maître
- La ferme isolée du moulin



Le centre originel

C'est un village rue constitué de maison, et de corps de ferme relativement ancien. Il se caractérise par une ambiance minérale de la rue et par une densité relativement importante. Les constructions sont en limite avec l'emprise de la voirie et construites de limite à limite. Ce quartier concerne essentiellement la route départementale 28 et les rues perpendiculaires à celle-ci. Ce bâti doit faire l'objet d'une protection spécifique.



- ✓ Architecture typique du Massif de Saint-Thierry avec présence de corps de ferme
- ✓ Pierre calcaire dominante, moellon de calcaire avec joint apparent
- ✓ Toiture à 2 pans en tuile ou en ardoise
- ✓ Constructions non accolées mais reliées par des murs clôtures délimitant l'espace public et l'espace privé
- ✓ Notion importante de la clôture
- ✓ Ouverture symétrique

- ✓ Construction s se limitant à deux niveaux
- ✓ Constructions adaptées à la topographie (flanc de coteau)
- ✓ Continuité du bâti
- ✓ Alignement sur l'espace public



- ✓ Les constructions d'après guerre présentent des façades enduites ou en briques
- ✓ Toiture en ardoise à 2 ou 4 pans
- ✓ Ouvertures encadrées de briques
- ✓ Enduits réalisés à la chaux et au sable de pays.
- ✓ Frise en brique peu élaborée
- ✓ Constructions se limitant à deux niveaux

Le quartier de l'Eglise

Selon notre analyse, le quartier de l'Eglise est le lieu central de l'espace bâti. Il est celui qui présente une certaine homogénéité et une harmonie dans les volumes, les teintes. La place joue un rôle central. Ce bâti doit faire l'objet d'une protection spécifique.



Ce bâti ressemble beaucoup à celui du centre originel. Cependant nous notons la présence d'arbuste (rosier, ou autre) le long des façades. Ces arbustes ont pour objectif de pomper l'eau présente dans les fondations et murs des maisons afin d'en chasser l'humidité.

Les constructions ne sont pas en front à rue, une bande herbacée sépare la construction de l'emprise de la voirie. Cela mêle à la fois une ambiance minérale obtenue par les constructions puis une ambiance végétale dans l'espace public.

Si la place de l'église mériterait une restauration, il faut souligner le bon état du jardin autour de l'église. Il participe à l'ambiance de ce quartier.



Le quartier de liaison

Ce quartier est un espace de liaison entre le centre originel et le quartier de l'église. Se mêlera à la fois bâti ancien et bâti plus récent.



- ✓ Bâti ancien typique du Massif de Saint-Thierry
- ✓ Bâti de type pavillonnaire avec un recul par rapport à la voirie, une distance entre la limite séparative et la construction
- ✓ Ambiance minérale et végétale de l'espace public
- ✓ Rue étroite
- ✓ Construction à deux niveaux
- ✓ Toiture à 2 pans avec tuile
- ✓ Présence de jardin ou de vergers
- ✓ Présence de fontaine

Un habitat diffus et récent

Il se concentre sur la partie basse de l'espace bâti au sud et à l'entrée de village en provenance de Jonchery- sur-Vesle



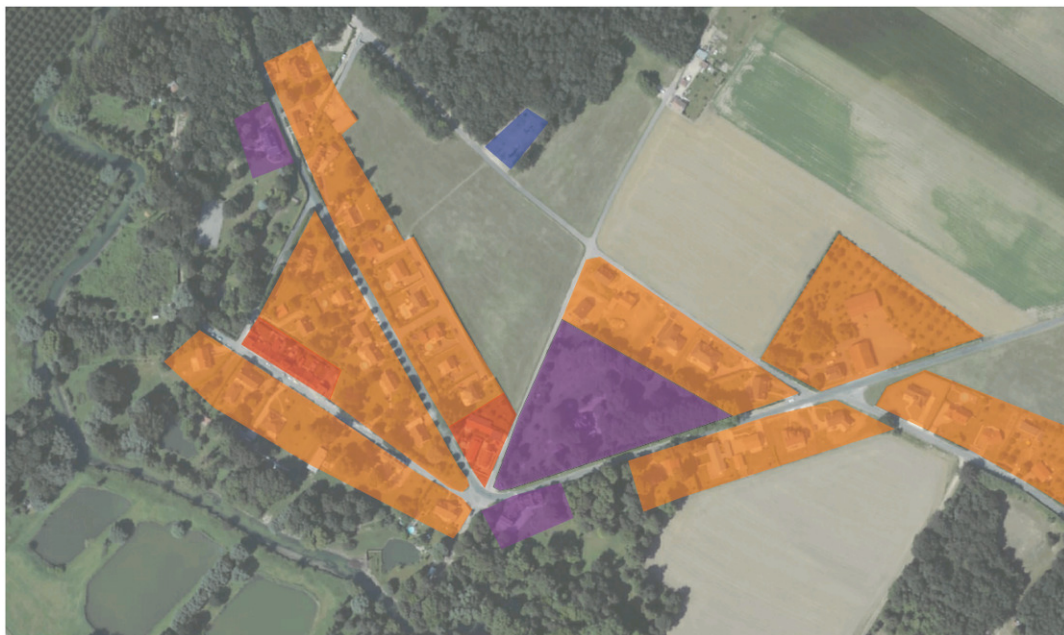
- ✓ Bâti récent sans lien avec le bâti traditionnel
- ✓ Plain-pied ou volume à 2 niveaux
- ✓ Toiture en tuile mécanique à 2 pans
- ✓ Recul par rapport à la voirie
- ✓ Bâti des années 1970 à nos jours
- ✓ Végétalisation de la rue
- ✓ Construction standardisée

Les maisons de maître

Ces maisons sont présentes à Montigny-sur-Vesle et aux Venteaux. Elles sont imposantes de part leur volume, « hors normes ». Elles ont chacune leur architecture propre en fonction des périodes et surtout des propriétaires.



❖ Morphologie urbaine des Venteaux



Le hameau des Venteaux a connu une histoire riche et mouvementée. Ce hameau a connu un dynamisme démographique et économique. Certaines traces de ce dynamisme sont encore visibles de nos jours.

Il s'organise autour de la chapelle, il se dessine à l'interface entre la lisière de forêt et le paysage ouvert des cultures. Le bâti récent marque la transition entre ces deux unités paysagères.

Le hameau est composé :

- De constructions récentes (orange clair)
- De maisons de maître (violet)
- De bâti ancien (orange foncé)

Le hameau a conservé un alignement de maison ouvrière remarquable, témoin du passé industriel du XIXème siècle de la commune. Ce bâti devra faire l'objet d'une protection particulière afin de ne pas dénaturer son architecture par des ajouts mal intégrés.

La présence d'une chapelle, transformée en logement aujourd'hui montre l'importance de ce hameau.

❖ Identité de Montigny-sur-Vesle

Origine

Le village tire son nom de sa position dominante et porte encore aujourd'hui dans la disposition des maisons, le cachet originel de son nom.

« Mons-Ignis » ou « Montiniacum » signifierait habitation de la montagne. « Acum » signifie la demeure, « Montis » désigne la montagne. Autre explication « is » signifie feu, les romains ont probablement utilisé comme signaux sur le versant du mont. En effet, Montigny se situait sur la route des invasions entre Reims et Paris. Les romains utilisaient les hauteurs pour transmettre des messages par le biais du feu.

La commune est citée pour la première fois en 1154 sous le nom de « Montigneuim » dans les cartulaires de l'Abbaye d'Igny. Le nom de Montigny-sur-Vesle apparaît quant à lui en 1303.

L'église de Montigny sur Vesle

L'existence d'une ancienne église a été découverte par l'Abbé Valentin entourée de son champ mortuaire. Le feu l'aurait détruite.

L'église actuelle forme une croix latine avec trois nefs se terminant au transept. La nef principale est séparée des latéraux, d'un côté par trois arcades ogivales et de l'autre par quatre. Les piliers les supportant sont de hauteur inégale et disposés sans symétrie. Le chœur, le sanctuaire, et les chapelles ont des voûtes à nervures croisées. Celle du sanctuaire est en plein cintre, celles des chapelles sont ogivales. La même irrégularité est observée dans les fenêtres.

Ce sont les signes d'une construction faite à diverse reprise et mal combinée.

L'église a un portail roman dont l'archivolte à double voussure est sobrement décorée de chevrons et d'entrelacs. Le clocher est une tour carrée garnie aux quatre angles de doubles contreforts étagés.

Ces différents styles superposés semblent indiquer l'époque de transition entre le roman et l'architecture ogivale soit le XII^{ème} siècle.



Les écarts de Montigny

Le château des Goulots

Nommé ainsi à cause de la source présente, il est désigné en 1276 et 1588. Le château a été une seigneurie qui conserva son indépendance jusqu'à la Révolution. Louis XIV s'y serait arrêté vers 1687.

Le château avait l'allure d'un château médiéval : tourelles, murailles, pont-levis, souterrains servant de prisons, chapelle particulière détruite en 1789.

La bassière

Sur le chemin de la Vicomté en 1689, existait un petit fief dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

La ferme de l'Orme

Ce nom a été donné en l'honneur des grands arbres disparus aujourd'hui et qui devaient se dresser à proximité de ce domaine. Ce fut un hameau de 20 feux vers 1710.

La ferme du moulin

Cette ferme n'a pas d'histoire reconnue si ce n'est l'existence d'un ancien moulin à eau. La présence de trois ruisseaux favorisa l'installation de plusieurs moulins traitant de produits multiples.

Les Venteaux

Son histoire est liée à celle de Montigny. Malgré son importance démographique, celui-ci reste un « écart » du fait de la distance entre les deux espaces bâtis.

En 1220, un moulin appartenait à l'Abbaye d'Igny. Vendue comme propriété nationale, ces bâtiments se relevèrent de leur ruine et furent exploités comme papeterie entre 1793 et 1832. Elle fabriquait du carton, du papier gris et des farines pour 9 tapissiers. Sa roue principale a été construite en 1818 à l'Ecole Royale d'arts et métiers de Châlons. Elle occupait 5/6 ouvriers.

La filature des Venteaux

La papeterie fut remplacée par une filature fondée en 1837. Un atelier de filature fonctionnant vers 1843 avait pour but de former les jeunes avant de les mettre sur les machines. Il est fort probable que cet atelier soit « L'école » nommée par les habitants du hameau.

La filature employait vers 1861 environ 170 ouvriers. L'industrie et le commerce de la laine étaient localement prospères au milieu du XIXème siècle. A l'aurore du XXème siècle, on accusera une baisse des importations et des exportations.

Les Venteaux possédait des commerces, une cité ouvrières ainsi qu'une salle des fêtes attenante à la filature, il y avait également un café-tabac. La filature a constitué un bassin d'emploi pour les habitants de la commune.

Par la suite les établissements « Poulet-Laurent » furent représentés par une tuilerie briqueterie qui fut créée en 1922. Elle se situe de l'autre côté de la voie ferrée sur le territoire de Breuil-sur-Vesle.

Les Venteaux possédaient une scierie à pierre au lieu dit la Rouge-Eau. Les pierres ont servi à la construction de bâtiment à Reims et peut-être de la place Royale.



La Chapelle des Venteaux

En 1875, une chapelle de secours fut construite aux Venteaux. Elle fut dédiée à Marie, c'est la chapelle Notre-Dame. Elle possède un autel, une sacristie, et un clocher. Elle a été construite sur l'emplacement d'une ancienne chapelle construite au VIème siècle. La chapelle Notre-Dame a été érigée du fait de la population nombreuse présente aux Venteaux avec la filature.

Elle fut presque entièrement détruite lors des bombardements allemands visant la filature en 1918. Vers 1920, la commune entreprit sa reconstruction utilisant les pierres d'origine et à l'identique.



En 1975, la commune ayant besoin de fonds vendit la chapelle à une association privée de 13 personnes. Par cet acte, un patrimoine communal a réussi à être préservé alors qu'il était certainement voué à la destruction à terme. Aujourd'hui, la chapelle est transformée en logement.

L'ancienne école de Montigny sur Vesle

La mention d'une école à Montigny-sur-Vesle date de 1692. Il faut attendre l'année 1850 pour que la commune possède son bâtiment. C'est en 1888 que le groupe scolaire actuel voit le jour. Il est construit en brique rouge avec un toit en ardoise. Ce bâtiment avec clocheton est caractéristique des premières écoles de Jules Ferry. Aujourd'hui l'école n'accueille plus d'élève.



Les espaces publics

Les espaces publics à Montigny-sur-Vesle sont nombreux. Ils favorisent les rencontres, les échanges, ce sont des lieux de socialisations. Ils participent à animer l'ambiance villageoise de la commune.



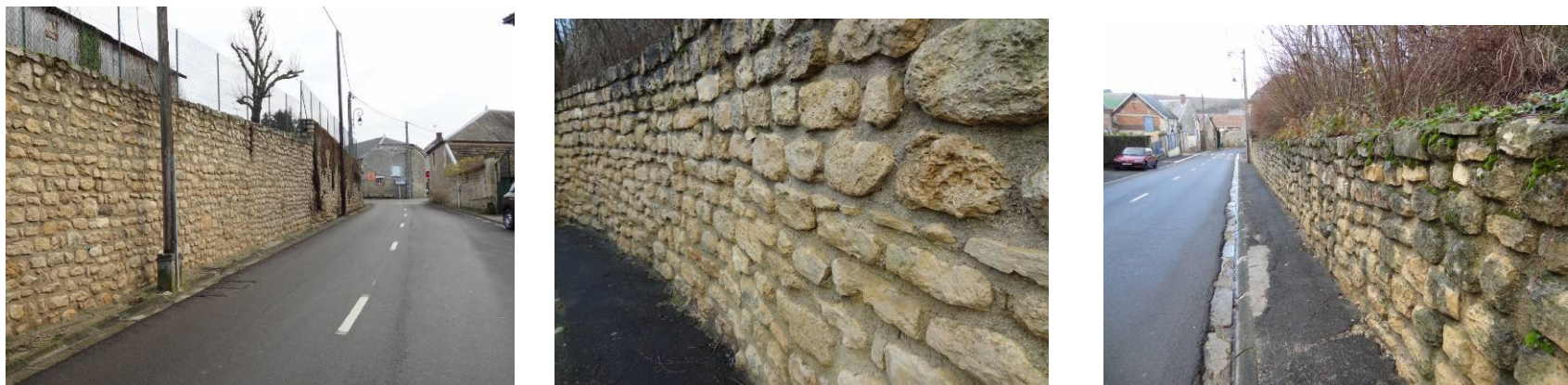
Les porches monumentaux

Les porches monumentaux sont caractéristiques de la Champagne. Ils sont présents dans l'ensemble de l'espace bâti



Les murs de pierre

Ces murs constitués de pierre calcaire se situent le long de la RD 28 dans le centre originel. Ces murs renforcent la minéralité de l'espace public et ils offrent des perspectives identitaires à Montigny-sur-Vesle



Les fontaines-les lavoirs de Montigny-sur-Vesle (issue du document produit par l'APMV)

La commune a la caractéristique de posséder le long de ses rues, des fontaines se présentant sous la forme de niche effectuées dans des murs de soutènement en moellon. Elles permettaient avant l'adduction de l'eau potable aux habitants de venir chercher de l'eau. Les fontaines et les lavoirs étaient alimentés par de nombreuses sources. Certaines fontaines sont à sec du fait de la détérioration des moyens de canalisation. Quelques fontaines portent le nom d'habitants de Montigny sur Vesle. La commune a deux lavoirs

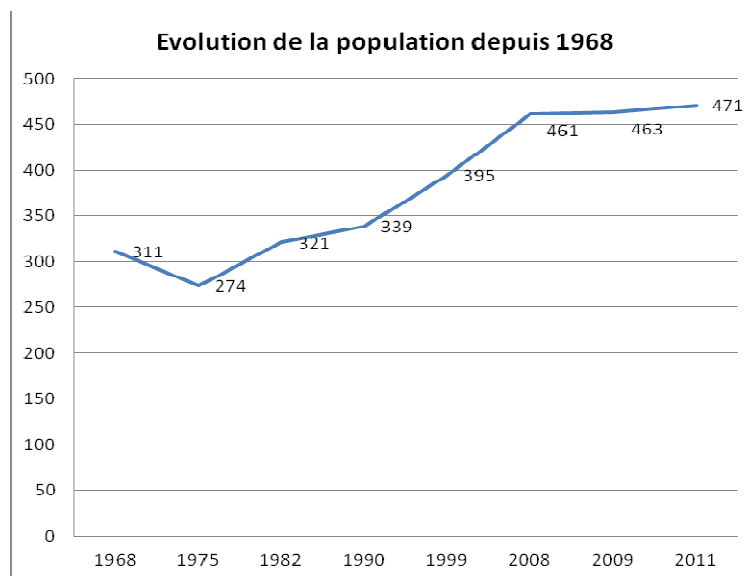


❖ Synthèse de l'état initial de l'environnement de Montigny-sur-Vesle

Etat initial de l'environnement	
Etat existant	Potentiel / besoin
<p>Environnement et zones naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Relief marqué en vallée ■ Climat océanique avec nuance continentale ■ Une géologie de calcaire, sable, argile. ■ Potentiel géothermique présent ■ 1 ZNIEFF de type 1 ■ Présence de la Vesle, de ruisseau et de source ■ L'assainissement est non collectif <p>Cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre de vie agréable ■ Espace bâti marqué par Montigny et ses écarts <p>Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développement du bourg autour de l'église et le long de la RD 28. ■ Maintien des vergers et des jardins ■ Cônes de vues à préserver ■ Urbanisation avec une forme pavillonnaire individuelle <p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelques éléments de patrimoine intéressants ■ Patrimoine bâti ancien ■ Histoire riche et mouvementée de la commune 	

3- Les données démographiques

❖ L'évolution démographique



La commune de Montigny-sur-Vesle possède une population de 471 habitants selon l'INSEE en 2011. L'étude démographique montre une évolution positive depuis 1968. Ces propos sont à relativiser puisqu'entre 1968 et 1975, la commune a connu une baisse de la population. Or depuis 1975, la population a augmenté de manière significative (+197 habitants). Entre 2008 et 2011, il faut souligner un ralentissement de la croissance démographique.

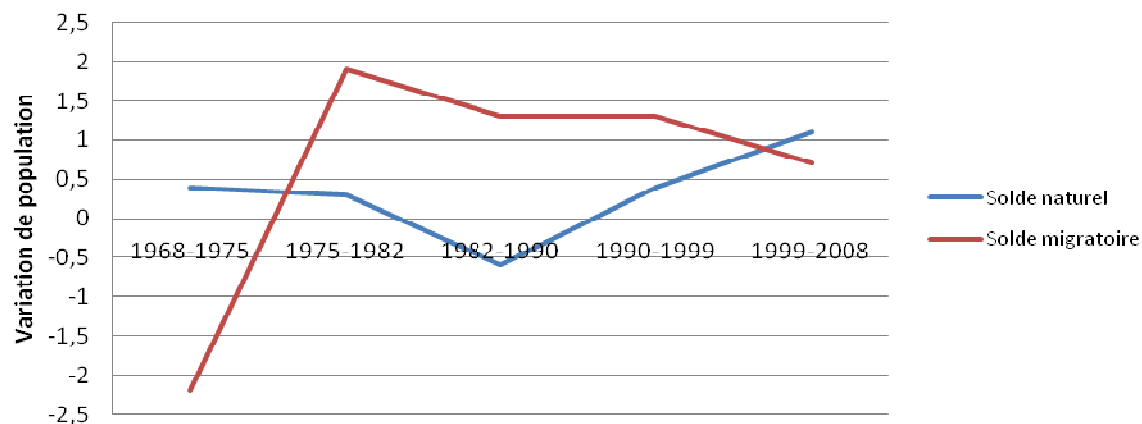
Selon les données communales, la population en 2012 est estimée à 526 habitants.

La commune compte environ 300 habitants dans Montigny même et environ 200 habitants aux Venteaux.

❖ Les variations de la population

Période	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
Solde naturel	0,4	0,3	-0,6	0,4	1,1
Solde migratoire	-2,2	1,9	1,3	1,3	0,7
Taux de variation annuel communal	-1,8	2,3	0,7	1,7	1,7
Taux de variation annuel Communauté de Communes	-1	0,1	0,8	1,6	1,3
Taux de variation dû au solde naturel	20,4	12,1	5,7	11,9	14,4
Taux de variation dû au solde migratoire	16,1	8,7	12,2	7,6	3,7

Solde naturel et migratoire

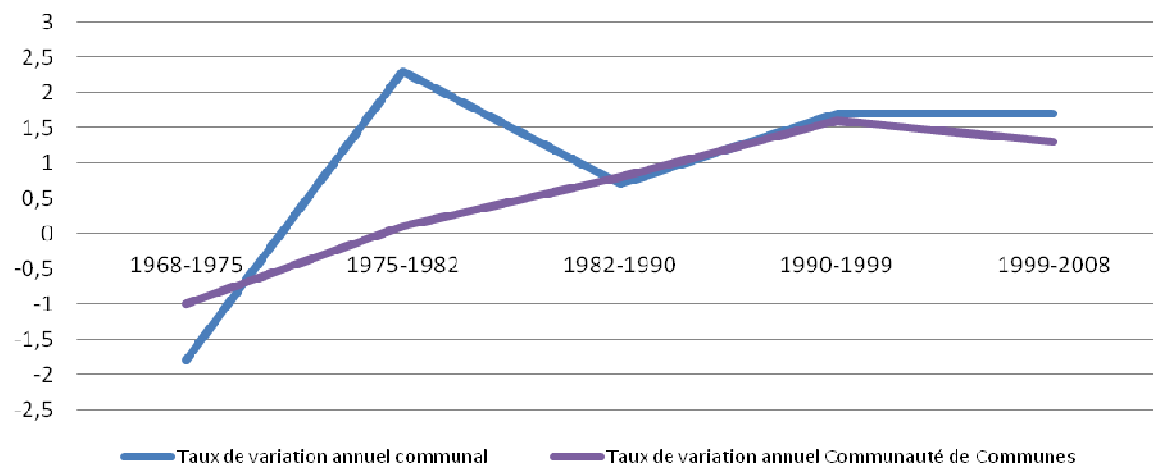


La baisse de la population entre 1968 et 1975 s'explique par un solde migratoire fortement négatif (-2.2) et un solde naturel faible (+0.4).

A partir de 1975-1982, le solde migratoire est devenu important (+1.9). Tandis que le solde naturel reste faible. Ce constat est vrai jusqu'à la période 1990-1999 où la croissance démographique peut s'expliquer par ce facteur.

Or pour la période 1999-2008, le solde naturel est supérieur (1.1) au solde migratoire (0.7). A partir de cette période, la croissance démographique est tirée vers le haut par le solde naturel. Cela explique le ralentissement du dynamisme démographique constaté ces dernières années.

Taux de variation de la population

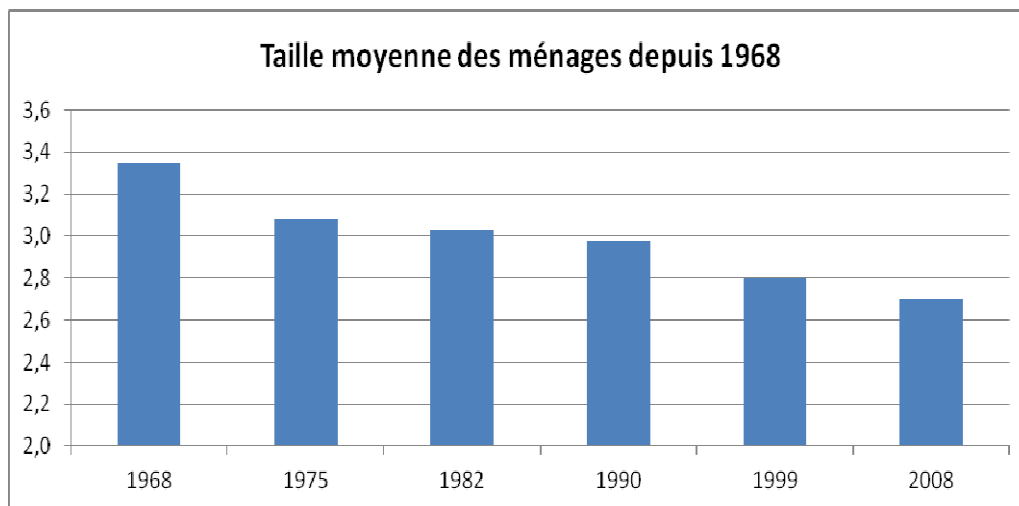


Il faut souligner que depuis 1975, le solde migratoire ne cesse de régresser.

De 1975 à 2008, le taux de variation annuel moyen se situe entre 0.7 et 2.3. Ce rythme de croissance a été similaire dans la communauté de communes entre 1990 et 1999. Mais depuis, la commune conserve un taux de variation annuel moyen élevé, alors que celui de la communauté de communes a tendance à baisser.

En 2008, la commune a un taux de variation annuel moyen de 1.7.

❖ Les ménages



La taille des ménages depuis 1968 n'a cessé de chuter jusqu' à nos jours. En 1968, on dénombrait 3.3 personnes par ménages contre 2.7 en 2008. Malgré tout, ce chiffre reste supérieur à la moyenne nationale (2.2 personnes par ménage).

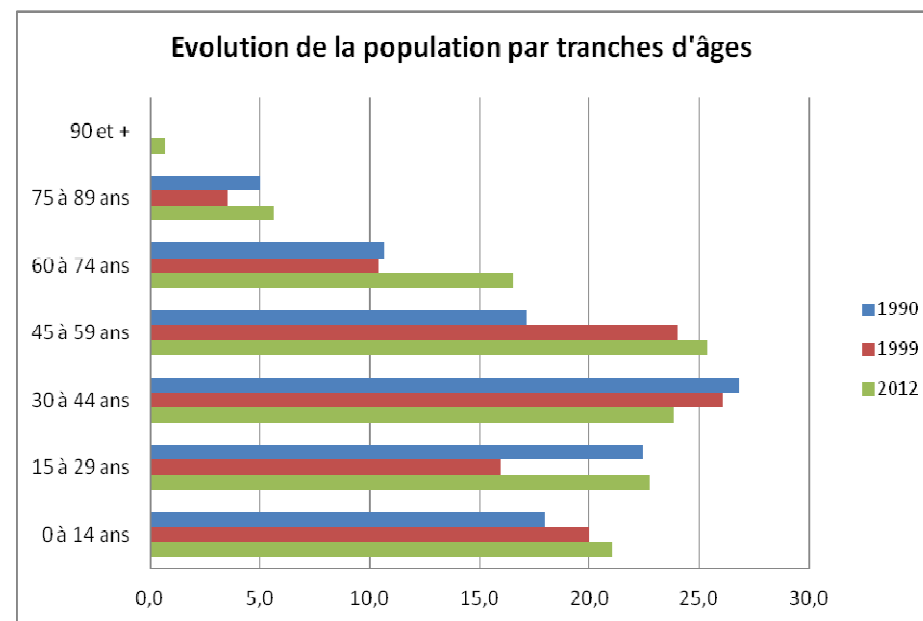
Cette baisse est dû en partie à l'apparition des nouvelles familles (famille monoparentale, parent célibataires, etc.). Cela s'appelle le desserrement des ménages.

Cela a pour conséquence que si une commune devait construire 10 logements pour accueillir 33 personnes supplémentaires aujourd'hui, elle doit en construire 12.

❖ La structure par âge

Les chiffres de 2012 ont été fournis par la commune. Il faut distinguer 3 éléments de ce graphique :

- Une croissance des classes d'âge les plus jeunes, ce qui montre que la commune attire des familles et cela confirme le dynamisme du solde naturel
- Un vieillissement déjà présent à partir de la tranche d'âge des 45 ans. Puisque ces tranches d'âges depuis 1990 progressent.
- Or les 30 à 44 ont tendance à diminuer dans la commune.



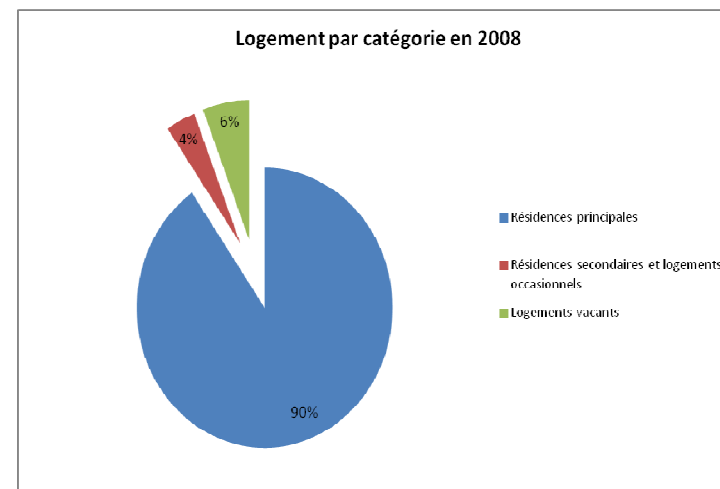
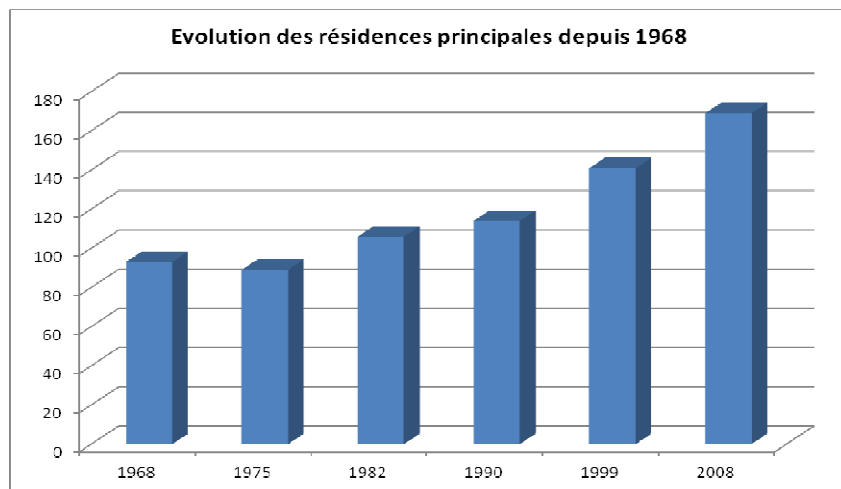
Ces phénomènes peuvent s'expliquer par le prix du foncier. La classe d'âge des 30 à 44 ans n'a peut être pas les ressources financières pour acheter dans la commune. Par contre, des familles avec des parents ayant des âges supérieurs à 45 ans ont potentiellement des revenus supérieurs pour pouvoir acheter un terrain.

❖ Synthèse des données démographiques de Montigny-sur-Vesle

Démographie	
Etat existant	Potentiel / besoin
<p>Evolution démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Population fixée à 526 habitants en 2012 selon les données communales ■ Tendence démographique à la hausse depuis 1975 <p>Dynamique démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elle est due au solde migratoire avec un solde naturel fort ■ La taille des ménages est élevée : 2.7 personnes par ménage <p>Tendance démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vieillessement de la population amorcé 	

4- Données sur le logement

❖ Le parc de logement

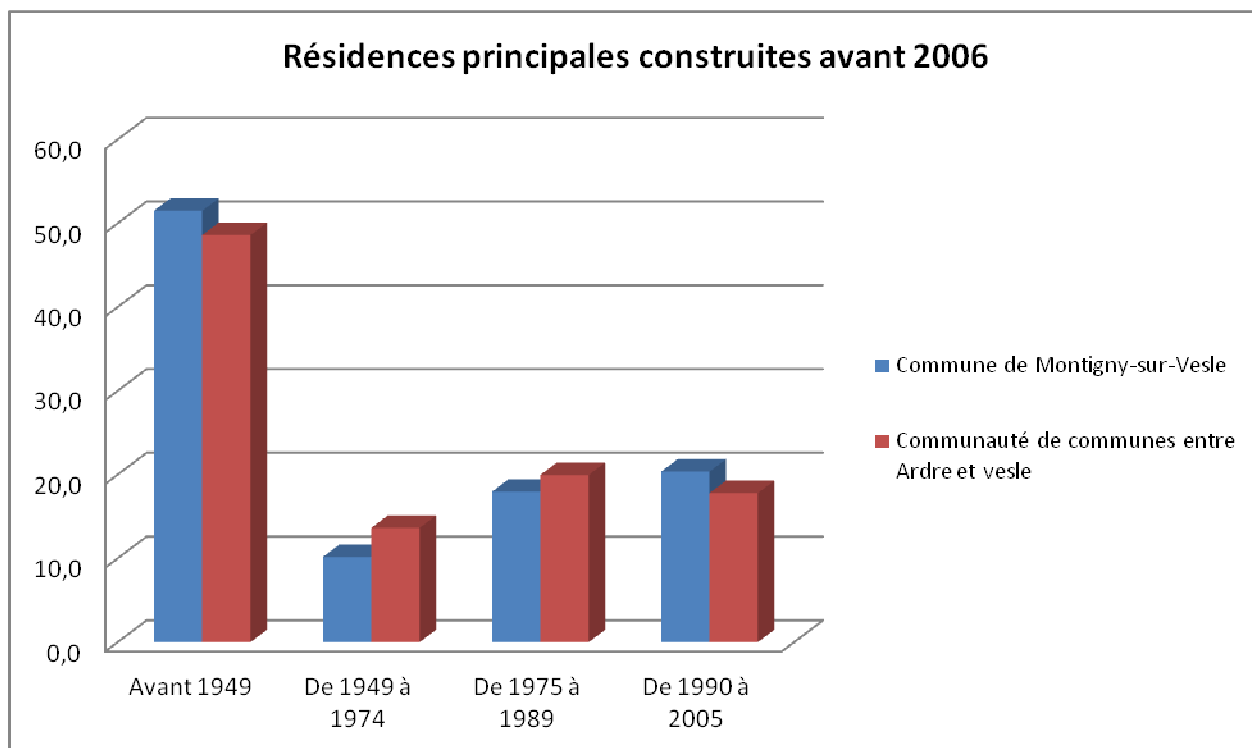


	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	119	127	139	150	159	187
Résidences principales	93	89	106	114	141	169
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	15	21	26	9	7
Logements vacants	15	23	12	10	9	11

L'évolution des résidences principales depuis 1975 connaît une hausse certainement dû à un rythme de construction élevé. En 2008, 90% des logements sont des résidences principales. Les logements vacants (5.88% en 2008) et les résidences secondaires (3.7% en 2008) ont tendance à diminuer sur l'ensemble des périodes.

La courbe des résidences principales suit étonnamment la courbe d'évolution de la population. Cela confirme que l'évolution de la population est fonction en partie d'un solde migratoire positif.

❖ L'ancienneté du parc de logement



A Montigny-sur-Vesle, plus de 51% des logements ont été construits avant 1949 contre 48% pour l'ensemble de la communauté de communes. On assiste à un rebond de la construction entre 1949 et 2005 puisque durant cette période le rythme de construction ne cesse d'augmenter. De ce fait, 20% des logements datent d'entre 1990 et 2005 contre 18% pour la communauté de communes.

Entre 1949 et 1989, le rythme de construction a été supérieur dans la communauté de communes.

❖ Le type de logement

En 2008, 100% des logements sont des maisons individuelles.

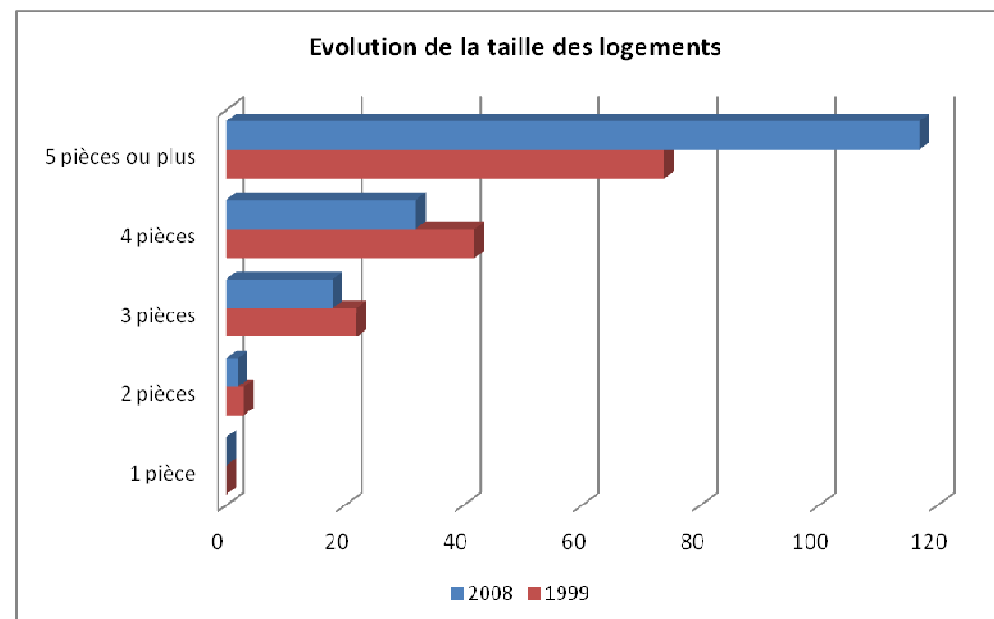
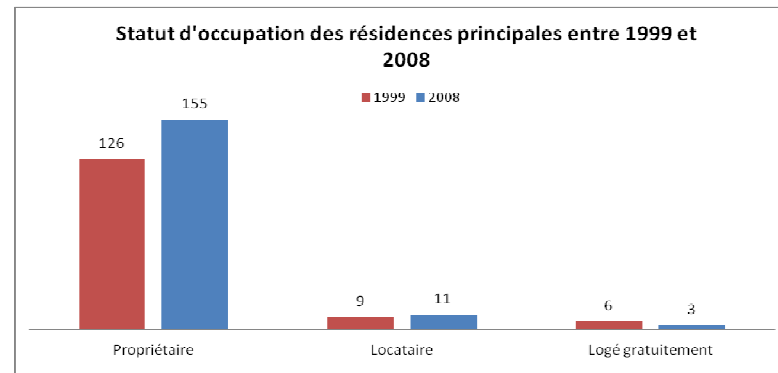
Le type d'occupation

En 2008, 92% des habitants sont propriétaires de leur logement. La part des propriétaires est donc croissante.

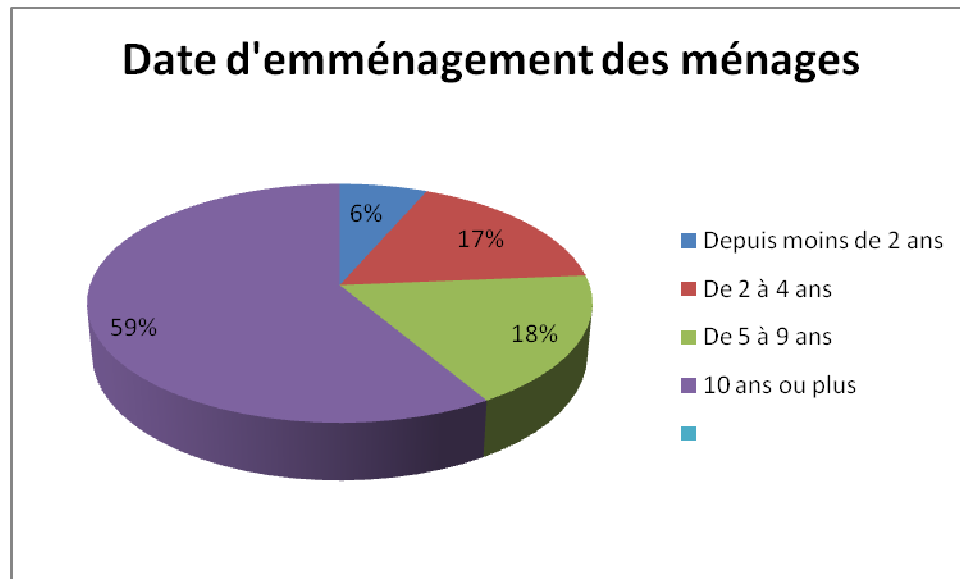
La part des locataires augmente très légèrement.

Le nombre de pièces par résidences principales

Les logements en général ont tendance à s'agrandir en nombre de pièces puisque les 5 pièces ou plus progressent de 52% à 69% entre 1999 et 2008. Le nombre de pièces par logement était de 4.9 pièces en 1999 contre 5.5 en 2008. Néanmoins, les logements de 3 pièces reculent sensiblement, passant de 15% à 10% entre 1999 et 2008. Cela peut-être le fait de rénovation ou d'extension de maison existante.



La date d'emménagement



En 2008, près de 59% des ménages avaient emménagé dans la commune depuis 10 ans ou plus. Cette situation montre une certaine stabilité de la population.

❖ **Le marché immobilier et la construction**

La construction

Le point mort de la construction du logement

Il permet de déterminer le nombre de logements à construire, pour maintenir une population constante sur un territoire (en volume), et ce afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements.

Le calcul du point mort prend en compte de 3 facteurs déterminants :

- **Le phénomène de desserrement des ménages :**
 - ✓ Diminution de la taille des ménages (séparations, familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population...)
 - ✓ La diminution de la taille des ménages implique une augmentation du nombre de ménages pour rester à une population stable
 - ✓ L'augmentation du nombre de ménages implique des besoins supplémentaires en logements
- **Le renouvellement du parc : variation du parc de logements, hors construction neuve**
 - ✓ Prise en compte de la diminution du nombre de logements (démolitions, abandons, changements d'usages...)
 - ✓ Prise en compte de l'augmentation du nombre de logements (divisions, changements d'usage...)

La variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants entraîne une baisse ou une hausse du nombre de logements pouvant être mobilisés pour loger des ménages.

Calcul du point mort en logement de Montigny-sur-Vesle

Pour loger les 395 habitants de 1999 à 2008, 146 logements auraient été nécessaires (population de 1999/taux d'occupation en 2008) soit 5 résidences principales de plus (à population égale) qu'en 1999. (Nombre de logements théoriquement nécessaires en 2008 par rapport au nombre de résidence principale en 1999)

Concrètement, près de 28 résidences principales supplémentaires ont été réalisées entre 1999 et 2008, ce qui explique l'augmentation de population enregistrée.

Dans les années à venir, si on compte un nombre moyen de 2.7 personnes par ménage, il faudrait théoriquement 5 nouvelles résidences principales pour maintenir son niveau de 2008. (47 habitants divisés par 2.7=174, or la commune possède 169 résidences principales actuellement).

De ce fait, il faut comprendre que si la commune veut augmenter sa population, elle doit construire au moins 5 logements.

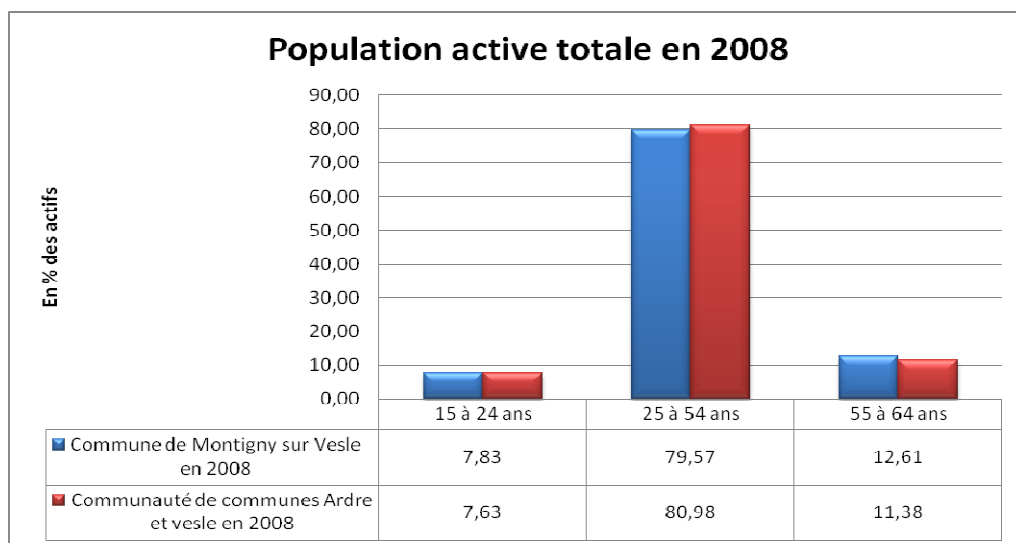
❖ Synthèse de l'évolution des logements à Montigny-sur-Vesle

Habitat/logement	
Etat existant	Potentiel / besoin
<p>L'offre de logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de logement est de 187 en 2008 ■ 90% sont des résidences principales ■ 51% des logements datent d'avant 1949 ■ 100% des logements sont des maisons individuelles ■ 92% sont des propriétaires ■ Des logements de plus en plus spacieux <p>Dynamique de construction et marché immobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Point mort de la construction à 5 logements ■ Un rythme de construction et une demande de permis de construire soutenue 	

5- L'analyse socio-économique

❖ La population active

La population active totale

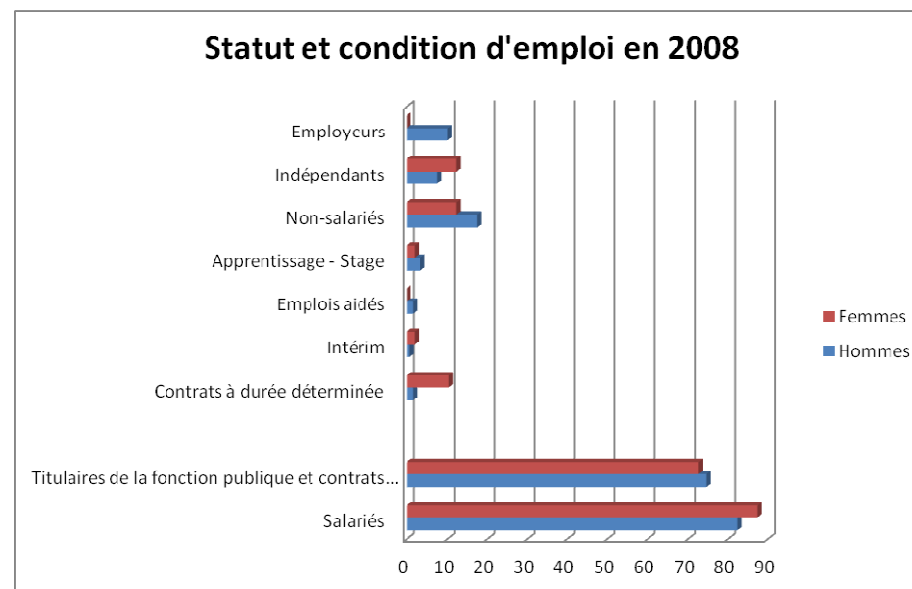


Le profil des actifs de la commune est exactement le même que celui observé pour la communauté de communes.

La grande majorité des actifs sont des salariés. Dans les salariés, ils sont quasi tous titulaires d'un CDI ou titulaire de la fonction publique.

Les CDD touchent plus les femmes que les hommes.

Les non-salariés (indépendant, employeur) représentent une petite partie des actifs.



L'évolution de la population active et inactive (en %)

	2008	1999
Ensemble	297	274
Actifs en %	77,4	73,4
dont :		
actifs ayant un emploi en %	72,1	67,2
chômeurs en %	5,4	5,8
Inactifs en %	22,6	26,6
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,7	8,8
retraités ou préretraités en %	7,7	6,9
autres inactifs en %	8,1	10,9

La part des actifs ayant un emploi à tendance à augmenter entre 1999 et 2008. Le chômage diminue sensiblement, ce sont des chiffres à relativiser, à mettre à jour.

La part des inactif dans son ensemble diminue. Cependant il faut souligner des disparités entre la part des élèves, étudiants ayant tendance à diminuer et la part des retraités qui augmente.

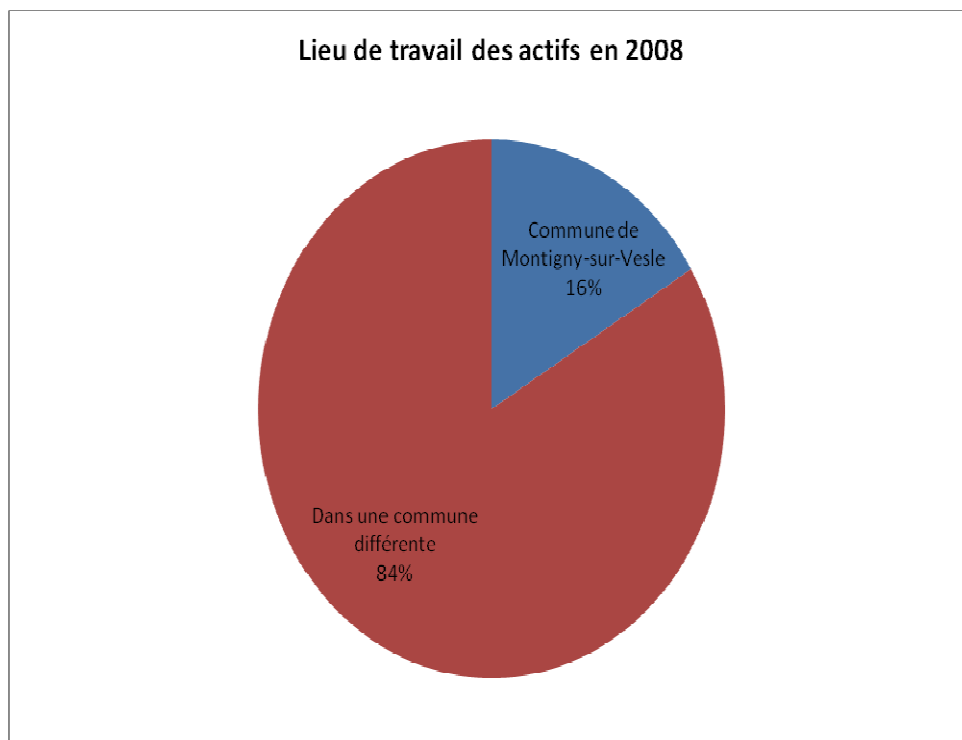
❖ **Les activités sur le territoire (en raison d'un non-retour des questionnaires agricoles, la partie traitant de l'agriculture est manquante)**

Selon l'INSEE, le nombre d'établissement en 2009 était de 33. 45 % de ces établissements sont liés à l'agriculture/viticulture. 6% sont des établissements industriel, 18% sont liés à la construction, 27% sont dans le commerce, transport et service divers et 3% dans l'administration publique.

On s'aperçoit de la prédominance économique du monde agricole à Montigny-sur-Vesle.

Ces établissements sont relativement petit puisque 15% d'entre eux ont entre 1 et 9 salariés et seulement 6% ont 10 salariés ou plus. Ce sont des établissements familiaux pour la majorité.

Le lieu de travail des actifs



Le lieu de travail des actifs se situe en dehors de la commune. En effet, 84% des actifs ont leur activité dans une commune différente. Cela s'explique par la proximité de Reims, Fismes ou encore Paris.

78% des actifs travaillent dans une commune de la Marne et 5% travaillent dans une autre région.

Equipement automobile des ménages

En 2008, 31.4% des ménages ont au moins une voiture contre 28% en 1999. Par contre, le nombre de ménages ayant 2 voitures ou plus passe de 66% en 1999 à 62% en 2008

❖ Synthèse socio-économique à Montigny-sur-Vesle

Activité/Economie	
Etat existant	Potentiel / besoin
Population active <ul style="list-style-type: none">■ Bassin d'emploi de Reims■ La grande majorité des 25-54 ans sont des actifs■ Taux de chômage faible■ Un tissu économique dominé par l'agriculture■ 84% des actifs travaillent dans une commune différente.	

6- Les équipements et les services publics

❖ Les équipements administratifs et de services publics

La commune offre peu de service mais grâce à sa situation, elle est proche de tout service administratif, commerce, ou autre.

Services administratifs			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Mairie	Montigny-sur-Vesle		
Communauté de Communes	Prouilly	5	7
Sous-préfecture	Reims	22	25
Pôle Emploi	Reims	22	25
CAF	Reims	22	25
Pompiers	Montigny-sur-Vesle	0	0
CCAS	Montigny-sur-Vesle	0	0
Chambre d'agriculture	Reims	22	25
Chambre de Commerce et d'Industrie	Reims	22	25
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Reims	22	25
Gendarmerie nationale	Fismes	15	17
	Gueux	15	17
Poste	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Sécurité Sociale : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Reims	22	25
Tribunal d'Instance	Reims	22	25
Trésor Public	Fismes	15	17

❖ Les équipements scolaires

Etablissements scolaires			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Halte-garderie			
Crèche	Prouilly	5	7
Ecole maternelle	Vandeuil	6	8
Ecole primaire	Vandeuil	6	8
Collège	Fismes	15	17
Lycée général et technique	Reims	22	25
Université	Reims	22	25

❖ Les équipements de santé

Etablissements de soins			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Centre Hospitalier	Reims	22	25
Polyclinique	Reims	22	25
Maternité	Reims	22	25
Pharmacie	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Médecin	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Dentiste	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Centre Médico-social	Fismes	15	17
Masseur-Kiné	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Infirmiers	Jonchery-sur-Vesle	4	5

❖ Les équipements pour personnes âgées

Etablissement pour personnes âgées			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Maison de retraite	Reims	22	25
	Fismes	15	17

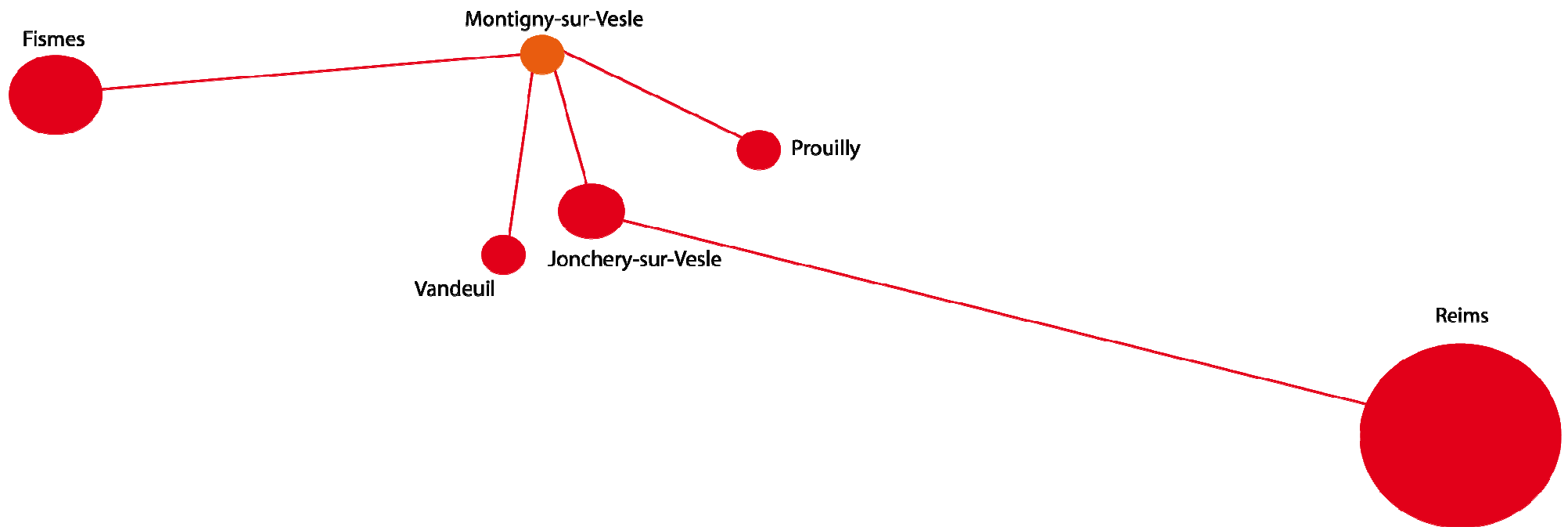
❖ Les commerces

Commerces			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Boulangerie	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Epicerie Tabac	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Coiffeur	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Notaire	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Boucherie	Fismes	15	17
Poissonnier	Reims	22	25
Supermarché	Jonchery-sur-Vesle	4	5
Hypermarché - Grandes surfaces spécialisées	Reims	22	25

❖ Equipement de gestion des déchets

Equipement de gestion des déchets			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Déchetterie	Jonchery-sur-Vesle	4	5

❖ Synthèse des équipements et services à Montigny-sur-Vesle



7- Les infrastructures de transports

❖ L'accessibilité

Accessibilité routière

La commune possède une accessibilité relativement correcte notamment du fait de la présence des routes départementales 28 et 428. La commune est facilement accessible depuis la route nationale 31.

Accessibilité ferroviaire

La commune se situe à 5 min de la Gare Jonchery-sur-Vesle et à 25 min de la gare TGV de Reims-Bezannes

Accessibilité aéroportuaire

La commune est à 1h des aéroports parisiens

❖ La trame viaire communale

La trame viaire communale s'adapte à la topographie. Celle-ci forme un maillage autour de la route départementale 28. Le centre de ce maillage est l'Eglise avec sa place.



❖ Sente, trottoir, chemin de randonnée

Sentes piétonnes- ruelles

La trame viaire est composée de sentes piétonnes et de petites ruelles reliant les hauteurs du village aux points les plus bas de l'espace bâti.



Trottoirs

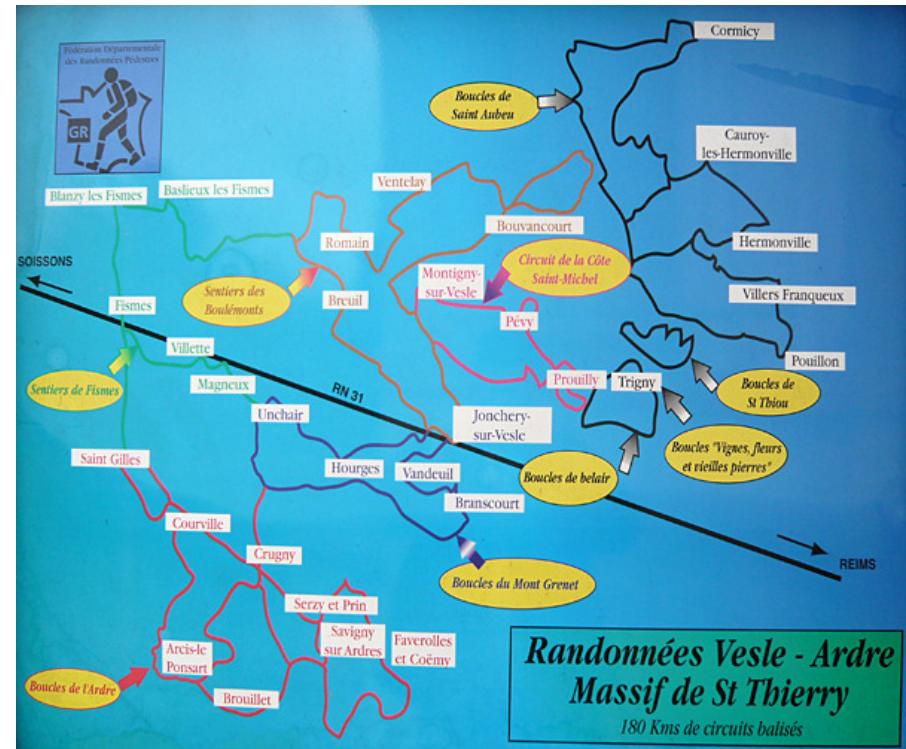
Du fait de la topographie, les rues sont étroites dans le bâti ancien laissant ainsi peu de place pour les trottoirs. Cela peut poser des problèmes de sécurité. Certaines rues ou ruelles trop étroites n'ont pas de trottoir, elles supportent un trafic beaucoup moins important.



Chemin de randonnée

La commune a plusieurs circuits de chemin de randonnée sur son territoire :

- La cote Saint-Michel
- Les sentiers de Boulémonts

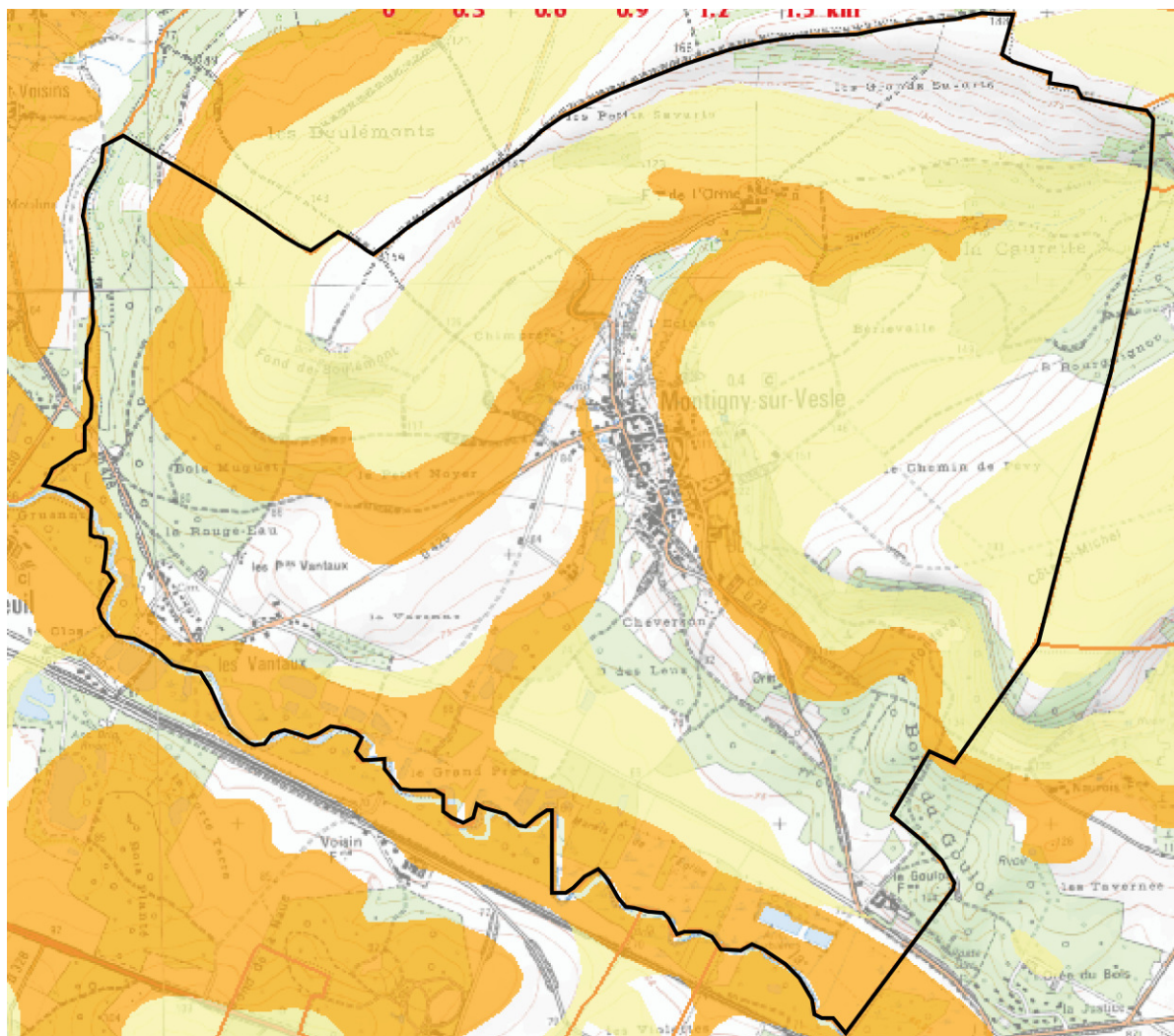


❖ Synthèse sur les infrastructures de transport.

Déplacement/Accessibilité	
Etat existant	Potentiel / besoin
<p>Trame viaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Desserte locale par les routes départementales 28 et 428 ■ Réseau de sente et de ruelle ■ Maillage viaire de la commune adapté à la topographie <p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Maillage viaire de la commune adapté à la topographie ■ 5 min de la gare de Jonchery-sur-Vesle ■ 1h des aéroports parisiens 	

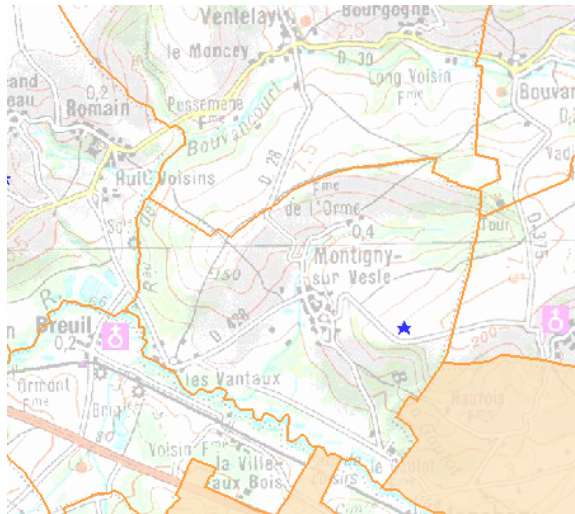
8- Contraintes et risques majeurs

❖ Risque argile (Source BRGM)

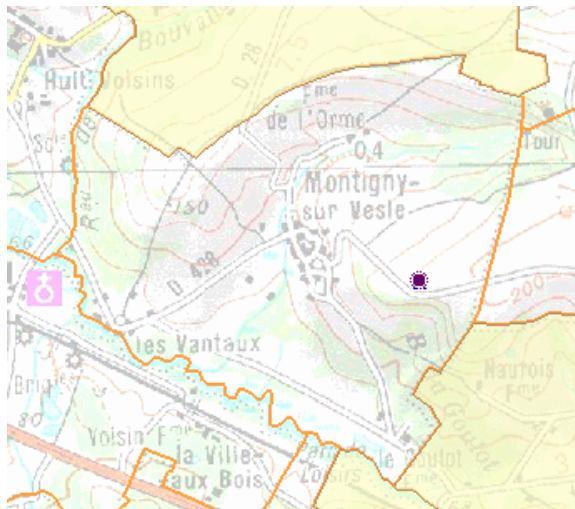


Le risque argile est entre faible et moyen. Le risque moyen se situe sur les hauteurs de l'espace bâti et sur les points bas le long du nouveau lotissement. Les Venteaux sont peu impactés par le risque argile.

Mouvement de terrain et cavité souterraine (source BRGM)

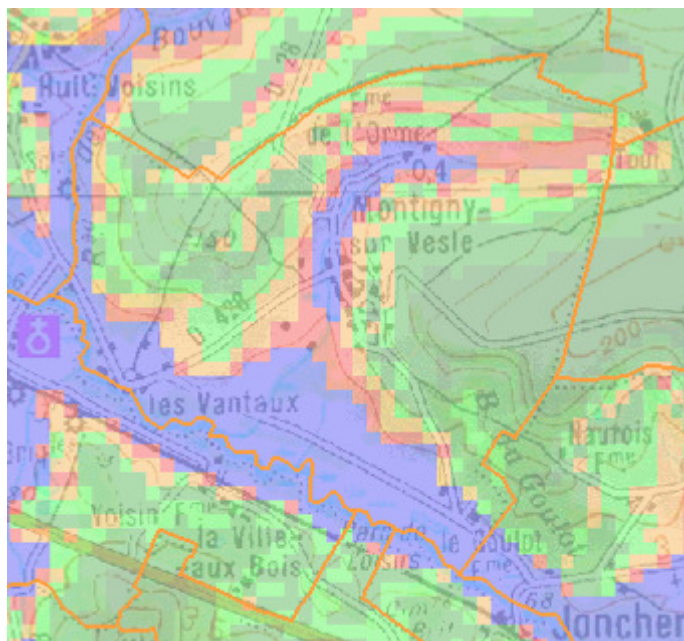


Un effondrement, loin de l'espace bâti, s'est produit sur le territoire communal



Cet effondrement sera dû à la présence d'un ouvrage militaire.

Remontée de nappe d'eau (BRGM)



Légende des remontées de nappes

- Nappe sub-affleurente
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Le vallon de la Caurette et la vallée de la Vesle sont sur une nappe sub-affleurente où la sensibilité est jugée très forte.